



Juin 2024

RAPPORT 2023 ENTITÉ

ARTICLE 29 DE LA LOI
ÉNERGIE-CLIMAT

CRÉDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT
LEI : 969500BXTBE4U1HLLF51

Ce rapport répond aux dispositions
du Décret d'application n°2021-663
du 27 mai 2021 de l'article 29
de la Loi Énergie-Climat

Crédit  Mutuel
Asset Management

SOMMAIRE

1. La démarche ESG de Crédit Mutuel Asset Management	6
2. Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité	18
3. Informations relatives à la démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité	21
4. Informations sur la stratégie et mise en œuvre de la politique d'engagement auprès des émetteurs	26
5. Informations relatives à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles	32
6. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'accord de Paris	36
7. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	47
8. Informations sur les démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques	59
9. Loi Rixain - introduction d'un objectif de mixité dans les SGP (société de gestion de portefeuille)	72

Un acteur engagé depuis plus de 15 ans



Après l'annonce en septembre 2022 par Crédit Mutuel Alliance Fédérale de la création de son pôle d'asset management, 2023 a été marquée par le regroupement des sociétés de gestion (*) sous la holding Groupe La Française, partageant ainsi une même gouvernance.

En conséquence ce 8e rapport constitue la dernière version de l'article 29 de la Loi Energie-Climat pour Crédit Mutuel Asset Management avant le rapprochement des sociétés de gestion apportées par Crédit Mutuel Alliance Fédérale en 2024.

Ce rapport répond aux exigences réglementaires de transparence en matière d'intégration des critères ESG au sein de nos stratégies d'investissement et de prise en compte de ces mêmes critères dans notre gestion des risques de durabilité.

En tant qu'investisseur responsable et engagé pour une finance durable, il souligne les actions mises en œuvre pour que la dimension durable continue d'être non seulement un enjeu prioritaire au sein de l'ensemble des classes d'actifs mais aussi pour assurer la satisfaction de nos clients, de leurs intérêts économique et extra-financier.

En 2023, une de nos priorités a été de renforcer notre analyse de la biodiversité et de développer une méthodologie et des outils pour évaluer les entreprises en matière de capital naturel. Ces travaux permettront de réaliser une mesure de l'empreinte biodiversité et de lancer un fonds sur cette thématique en 2024. Par ailleurs, nous avons renforcé et multiplié nos engagements : actions collectives et engagements spécifiques auprès d'entreprises de tous secteurs.

Nos avancées et la qualité de nos actions en matière d'investissement durable ont été saluées confirmant notre positionnement d'investisseur durable de référence. A titre d'exemples, Crédit Mutuel Asset Management tout comme le groupe La Française se sont distingués en 2023 en tant qu'« Avant-gardistes » dans le classement RIBI (Responsible Investment Brand Index) et l'évaluation PRI.

La fusion, effective en 2024, de Crédit Mutuel Asset Management et La Française Asset Management permettra d'étendre nos ambitions « durables » en termes de taille et de diversité d'actifs gérés. Fort des compétences de chaque structure, nos savoir-faire et expertises ESG mutualisés constitueront autant d'opportunités nouvelles en matière d'investissement durable à proposer à une clientèle diversifiée française et internationale.

Enfin, nos engagements seront amplifiés, portés par les ambitions de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et la création de son Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité - centre de ressources et d'expertise ESG - sur lequel nous pourrions également capitaliser pour accélérer nos investissements vers une économie décarbonée et solidaire.

Filiale de gestion d'actifs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, Crédit Mutuel Asset Management s'inscrit pleinement dans le cadre des cinq ambitions et quinze engagements qui portent les valeurs et les principales orientations sociales, sociétales et environnementales du groupe. L'investissement responsable en est la mise en application majeure dans le cadre de nos activités. La Direction Générale de Crédit Mutuel Asset Management est responsable de la déclinaison de la politique RSM Groupe, en relation étroite avec son Conseil d'Administration.

L'investissement responsable couvre l'ensemble des activités de Crédit Mutuel Asset Management, au travers d'un dispositif d'intégration ESG (Environnement, Social, Gouvernance) pour la plus grande part des fonds (99.7% des encours respectent les critères européens du SFDR Article 8 et 9 au 31/12/2023) et d'une démarche ISR pour une gamme de 53 fonds ciblée à destination de l'ensemble de notre clientèle. L'approche ISR s'inscrit dans le cadre des principes du label d'Etat français. Par ailleurs, fort des valeurs de proximité et de solidarité du Groupe auquel il appartient, Crédit Mutuel Asset Management s'engage depuis plusieurs décennies dans le développement de l'investissement solidaire, visant à valoriser les territoires et les initiatives locales.



LES CINQ MISSIONS ET QUINZE ENGAGEMENTS



Des engagements pour améliorer notre impact sur l'environnement qui nous entoure :

- 1 Faire vivre la démocratie dans la banque en doublant le nombre de sociétaires votant aux assemblées générales
- 2 Garantir à chaque client un conseiller dédié et non commissionné
- 3 Donner plus de place aux jeunes et se rapprocher de la parité dans les conseils d'administration dès 2022
- 4 Former tous nos collaborateurs et collaboratrices, élus et élues à la lutte contre les discriminations
- 5 Recruter 25 % d'alternants issus des quartiers prioritaires et des zones rurales
- 6 Défendre l'égalité salariale femmes / hommes à tous les échelons de l'entreprise
- 7 Garantir l'intimité des données de nos clients en traitant 99 % de leurs informations dans nos infrastructures et systèmes localisés en France
- 8 Investir les gains de productivité issus de l'intelligence artificielle dans l'emploi et le développement
- 9 Ancrer les centres de décision dans les territoires avec plus de 90 % de nos décisions de crédit prises en caisse ou en agence
- 10 Offrir la solution de paiement digitale Pay Asso à nos associations et la garantie responsabilité civile à leurs dirigeants
- 11 Investir 5 % de nos fonds propres essentiellement dans des entreprises françaises pour favoriser l'innovation, la croissance et l'emploi dans nos territoires
- 12 Réduire les émissions carbone du groupe de 20 % et l'empreinte carbone de nos portefeuilles d'investissement de 12 %
- 13 Favoriser la transition énergétique en ne finançant plus de nouveaux projets dans le pétrole et le gaz
- 14 Assurer le crédit immobilier de nos clients fidèles sans aucune formalité médicale
- 15 S'engager pour les clients en difficulté financière avec un compte à 1€ net par mois sans frais d'incident

* D'ici fin 2022 - périmètre France scopes 1, 2 et 3 consommations d'énergie, fuites de gaz réfrigérants, flotte automobile et déplacements professionnels.

1.

LA

DÉMARCHE

ESG

DE CRÉDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT

A l'écoute des besoins de nos clients et notamment des sociétaires-clients et de l'évolution de leurs préoccupations au sein des territoires, en matière de consommation responsable et d'engagements climatiques, Crédit Mutuel Asset Management adapte régulièrement son offre et agit au mieux de leurs intérêts, avec un haut niveau de transparence dans ses activités. En tant que gestionnaire d'actifs, notre responsabilité est d'offrir une gamme de fonds prenant en compte les risques et les opportunités liées au développement durable, et favorisant le financement des activités de demain. Pour ce faire, Crédit Mutuel Asset Management s'assure que les entreprises et Etats dans lesquels il investit font preuve des meilleures pratiques notamment en faveur de la transition climatique et du respect du capital naturel, en matière de gouvernance et de développement du capital humain, valeurs chères au Groupe.



DE L'ANALYSE À L'INTEGRATION ESG

A ce titre, Crédit Mutuel Asset Management prend en compte des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans ses gestions et s'engage notamment sur les secteurs à forts risques environnementaux et sociaux au travers de la déclinaison des politiques sectorielles Groupe. L'engagement et le dialogue avec les émetteurs sont des leviers essentiels pour faire évoluer les pratiques des entreprises, notamment en matière de controverses.

Enfin Plus particulièrement, sur le volet environnemental, Crédit Mutuel Asset Management a pour ambition d'encourager la transition climatique en participant à la réorientation des flux financiers vers une économie compatible avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique sous les 2 degrés.

L'intégration des questions environnementales, sociales et de gouvernance nous permet d'appréhender les risques que nous n'aurions peut-être pas pu identifier avec la seule vision financière. C'est pourquoi nous avons l'ambition d'intégrer pleinement celles-ci à trois niveaux : dans l'analyse des émetteurs, les décisions d'investissement et la construction des portefeuilles.

Impliqué dans l'investissement responsable depuis ses origines, Crédit Mutuel Asset Management s'inscrit dans la réflexion, les travaux et les actions de la Place financière afin de participer à l'évolution des pratiques en matière de Finance Durable et Responsable. Notre rôle actif se traduit notamment par les différents engagements de Place que nous prenons depuis près de 20 ans (CDP, PRI, Green Bond Principles, FIR, IIGCC, 30% Club, Finance For Biodiversity Pledge, GIIN...).

Le dispositif d'intégration ESG utilisé pour chacun des portefeuilles d'investissement doit permettre d'atteindre les objectifs cibles en matière de responsabilité et notamment d'intensité carbone préalablement définis (voir DICI-Prospectus propre à chacun des fonds). 6 volets permettent l'intégration des enjeux de durabilité au sein de Crédit Mutuel Asset Management :



La prise en compte de critères ESG aux côtés d'indicateurs financiers vise à identifier des entreprises à la fois performantes, innovantes et porteuses de solutions pour répondre aux défis environnementaux et sociaux. Nous sommes convaincus que ces entreprises sont celles qui généreront de la performance sur le long terme. L'intégration de critères extra-financiers dans les fonds de Crédit Mutuel Asset Management repose sur un modèle d'analyse ESG propriétaire, en appui avec des prestataires de données brutes (Sustainalytics, ISS ESG), portant sur les entreprises et les Etats.

Pour les entreprises, ce dernier est conçu autour d'une méthodologie dédiée constituée de 33 indicateurs et plus de 110 sous-indicateurs au sein de 14 catégories, elles-mêmes regroupées dans 5 piliers, reflétant l'approche globale retenue par Crédit Mutuel Asset Management, couvrant tous les critères de qualité de gouvernance, sociétaux, sociaux et environnementaux, dont le climat.

La pondération des 5 piliers est effectuée selon les opportunités et les risques extra-financiers propres à chaque secteur d'activité. Notre approche extra-financière compare les entreprises, au sein de leur propre secteur d'activité, pour déterminer celles qui progressent le mieux dans l'appréhension des risques (physiques, de marché, financiers, de réglementation et de réputation) ainsi que celles qui offrent des opportunités au regard des enjeux liés au développement durable tels que définis par les 17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies. Ce modèle propriétaire permet de normer et standardiser les informations recueillies sur un rythme mensuel (sur la base d'un score global de 1 à 10, le 10 représentant la meilleure note).



PILIER E ENVIRONNEMENT

E

- Démarche environnementale de l'entreprise
- Politique carbone
- Gestion de l'eau, des déchets et de la biodiversité
- Conception et cycle de vie des produits et services

PILIER S SOCIAL

S

- Respect de l'individu et non-discrimination
- Politique des ressources humaines
- Hygiène et sécurité
- Formation

PILIER G GOUVERNANCE

G

- Organisation de l'entreprise
- Fonctionnement du Conseil d'Administration
- Droits de vote et relations avec les actionnaires minoritaires

PILIER ES ÉCONOMIE & SOCIÉTAL

ES

- L'entreprise dans sa chaîne de valeur
- Relations avec la communauté économique et la société civile

PILIER D ENGAGEMENT DE L'ENTREPRISE POUR LA DÉMARCHÉ SOCIALEMENT RESPONSABLE

D

- Pilotage de la démarche de l'entreprise
- Implication des équipes

La méthodologie d'analyse « Entités Publiques » repose sur la reconnaissance par Crédit Mutuel Asset Management des Valeurs Universelles que sont les Droits de l'Homme, la Démocratie, l'Égalité entre Citoyens, la Lutte contre la Corruption, le Droit au Travail, la Lutte contre la Pauvreté, la Santé, la Cohésion Sociale, le Respect des Ressources Naturelles de la Biodiversité, le Droit de vivre dans un Environnement Sain, la Lutte contre le Changement Climatique... Ces valeurs se reflètent dans la sélection de 108 Indicateurs Clés de Performance, fournis par notre prestataire ISS ESG, répartis dans 9 catégories et 3 piliers.

Les piliers sont pondérés de manière identique pour chaque Entité publique.



Pour les entreprises et les entités publiques, le modèle propriétaire permet de normer et standardiser les informations recueillies sur un rythme journalier sur la base d'un score global de 1 à 10, le 10 représentant la meilleure note. Ce score quantifiant leur performance extra-financière à date permet la classification des entreprises en 5 groupes distincts.

CLASSIFICATION	DESRIPTIF	COULEUR
1 = NÉGATIF	Risque ESG élevé Actifs potentiellement gelés	Red
2 = PEU IMPLIQUÉ	Plus indifférent qu'opposant	Orange
3 = ADMINISTRATIF NEUTRE	Administratif neutre conforme à sa réglementation sectorielle	Yellow
4 = ENGAGÉ	Engagé dans la trajectoire Best in Trend	Light Green
5 = TRÈS ENGAGÉ	Pertinence réelle	Dark Green

Une approche qualitative propriétaire ou analyse extra-financière est menée par le pôle ESG (Finance Responsable et Durable/FReD) afin de compléter les données quantitatives manquantes et de vérifier la cohérence des informations notamment par rapport aux entretiens effectués avec les parties prenantes et avec l'aide d'autres bases de données comme le CDP par exemple.

Au final, ce sont les conclusions de l'équipe ESG en matière de notation globale qui priment sur celles des prestataires.

La solution propriétaire d'analyse extra-financière de Crédit Mutuel Asset Management décrite ci-dessus apporte une aide à la décision sur près de 8 000 émetteurs y compris Etats et Supranationaux pour l'ensemble de ses gestions.

L'INVESTISSEMENT DURABLE AU SENS DU REGLEMENT SFDR

Le règlement SFDR définit un « investissement durable » dans une activité économique comme un investissement qui : – « contribue à un objectif environnemental ou social » ; – « pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à aucun de ces objectifs » (« Do Not Significant Harm » / « DNSH ») ; – « et que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance ».

Cette définition « d'investissement durable » qui repose sur deux piliers (si l'on considère le G comme un a priori) est très générale et peut laisser place à des approches sensiblement différentes entre sociétés de gestion. Critère de bonne gouvernance : L'Union Européenne définit la bonne gouvernance comme une exigence fondamentale pour un investissement durable. Les quatre éléments de la «bonne gouvernance» – structures de gestion saines, relations avec les employés, rémunération du personnel et conformité fiscale – donnent une idée globale de l'indicateur ce qui laisse une marge d'appréciation à ce stade quant aux critères minimaux à respecter.

Ainsi l'approche de Crédit Mutuel Asset Management, afin d'identifier un investissement durable, s'appuie sur un modèle à 3 étapes d'analyse :

- 1** Les sociétés détenues suivent des pratiques de bonne gouvernance :
La notation de gouvernance représente la norme minimale en matière d'évaluation de l'entreprise et de l'intégration de l'ensemble des parties prenantes (employés, clients, fournisseurs, collectivité locale et actionnaires) ; la politique d'évaluation des bonnes pratiques de gouvernance des sociétés bénéficiaires de l'investissement, y compris en ce qui concerne les bonnes mises en gestion, les relations avec les employés, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales, est mesurée au travers de notre scoring propriétaire G (pilier G) à travers une série de critères spécifiques que Crédit Mutuel Asset Management examine dans le cadre de l'évaluation globale ESG. Une exclusion ferme est opérée dès lors que l'ensemble des critères n'est pas respecté. Ainsi, une évaluation ESG minimale de 2,8 / 10 pour les corporate (seuil matérialisant dans notre scoring ESG l'exclusion des entreprises ayant une performance extra-financière négative) et de 4,3/10 pour les souverains est respectivement requise.

2 Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies comme cadre de référence à un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social au niveau de l'émetteur :

L'ambition est d'évaluer dans quelle mesure une part du chiffre d'affaires ou de l'investissement (10 %) des sociétés analysées utilise les opportunités existantes et émergentes afin de contribuer à la réalisation de l'un ou plusieurs ODD. Notons que la contribution porte sur essentiellement 15 objectifs environnementaux et sociaux mondiaux après exclusion des ODD à thématiques macro-économiques ou de politique publique non attribuables aux entreprises individuelles. L'évaluation de la contribution aux ODD spécifiés repose sur une analyse quantitative, utilisant les notes de sensibilité de notre prestataire ISS ESG, et qualitative (recherche interne sur Rapports universels ou documents sociétés).

3 Afin de respecter notre engagement de définir et d'atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, Crédit Mutuel Asset Management a établi un cadre d'identification de celles-ci afin de pouvoir évaluer la capacité des sociétés sélectionnées à gérer le potentiel impact négatif de leurs activités sur les facteurs de durabilité E et S (Do No Significant Harm).

Les indicateurs PAI (Principal Adverse Impact) pris en compte permettent de mesurer l'impact négatif potentiel des investissements sur la durabilité. En attente de seuils spécifiés par les régulateurs, Crédit Mutuel Asset Management s'appuie donc sur ses travaux d'analyse interne et sa base propriétaire ESG afin d'analyser l'impact négatif d'une entreprise sur l'environnemental, le social et le sociétal. Notre modèle permet ainsi de codifier (attribution de points) chaque société analysée en fonction des réponses obtenues sur les critères sélectionnés.

Les principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité sont classés par ordre de priorité en fonction de leur influence :

Une première étape concerne les 4 critères dits « obligatoires » (normes mondiales - en particulier les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) ; politique sectorielle défense et sécurité ; politique sectorielle charbon : les émetteurs qui remplissent la totalité de ces critères seront considérés comme étant éligibles à la définition Investissement Durable (ID)

Une seconde étape regroupe 9 critères additionnels : il n'est pas obligatoire de remplir toutes les conditions des paramètres de l'étape 2 pour être ID ; en revanche il faut au minimum 4 critères additionnels après la première étape pour qu'un émetteur soit considéré comme un Investissement Durable.

A noter qu'à la différence des modèles dits « Corporate » ou « Emetteurs Publics » dont l'objet d'étude est l'émetteur du titre, le modèle « Use of Proceeds » s'intéresse à une forme d'investissement spécifique : le titre à « usage de fonds » (Use of Proceeds). Ces investissements sont des titres de créances pour lesquels les fonds sont fléchés vers des projets ou des typologies de projets identifiés et présentés préalablement à l'émission. La qualité des projets financés permet alors d'éventuellement qualifier l'investissement de durable (Social/Green/Sustainable Bonds).

Les émetteurs alignés sur les critères de bonne gouvernance, n'ayant pas vocation à porter préjudice à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux de manière significative et procurant une contribution positive représentent 47,9% du portefeuille d'émetteurs privés investis.

PÉRIMÈTRE DES PRODUITS FINANCIERS

L'intégration ESG se traduit dans tous les OPC, soit **99,7% des fonds ouverts en gestion active et qui respectent les critères de l'article 8 ou 9 du règlement européen SFDR** (hors fonds indiciaires et fonds à formule d'avant novembre 2019), a minima par la prise en compte des exclusions sectorielles (charbon, hydrocarbures non conventionnels, défense/sécurité), des controverses sévères dites graves et un seuil défini de bonne gouvernance.

Pour les OPC plus engagés dans la démarche, les investissements sont sélectionnés en fonction de leur score ESG.

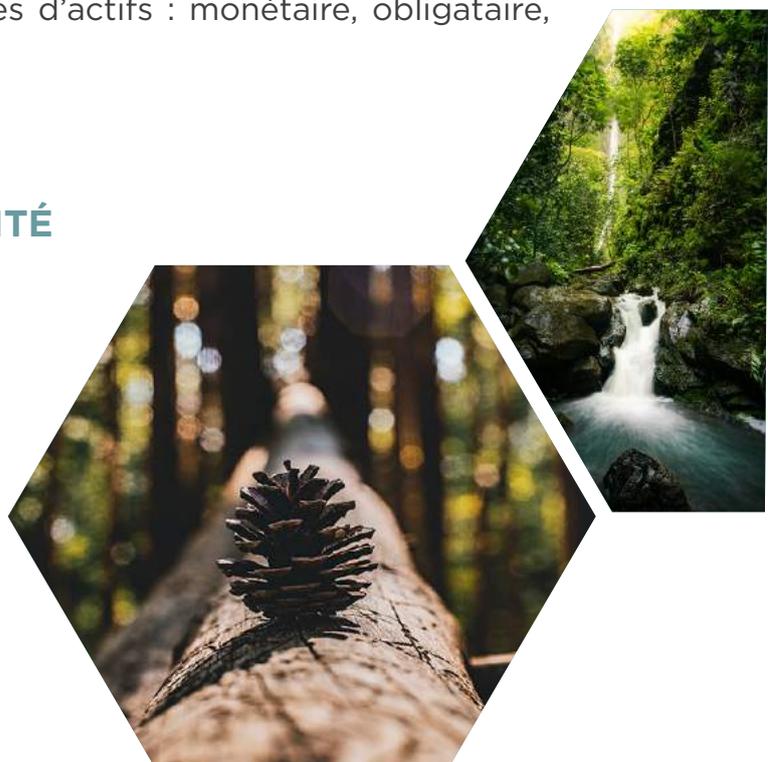
- L'approche d'investissement ESG sans engagement significatif : les groupes Très engagés, Engagés et Administratif neutre (soit respectivement les groupes 5,4 et 3), sont privilégiés.
- Les fonds labellisés ou à engagement significatif : pour les OPC labellisés ISR, la réduction de 20% des émetteurs les moins bien notés de leur univers ESG investissable prédéfini.

L'intégration ESG concerne toutes les classes d'actifs : monétaire, obligataire, actions, fonds détenus en multigestion.

GESTION DES RISQUES DE DURABILITÉ

La gestion des risques de durabilité est décrite dans la Politique d'intégration des risques de durabilité, conformément à l'article 3 du SFDR, publiée sur le site de Crédit Mutuel Asset Management :

<https://www.creditmutuel-am.eu/fr/non-professionnels/finance-responsable/reglementation-sfdr/pdf-sfdr-article-3.html>



INFORMATION DES PORTEURS

En tant qu'investisseur responsable, Crédit Mutuel Asset Management s'engage à communiquer de manière transparente sur la démarche ESG auprès de l'ensemble de ses clients et partenaires. A ce titre, nous mettons à la disposition plusieurs documents disponibles sur notre site internet :

Pour l'entité :

Finance responsable | Crédit Mutuel Asset Management - Non professionnels ([creditmutuel-am.eu](https://www.creditmutuel-am.eu))

Pour les OPC :

Nos Fonds ISR | Crédit Mutuel Asset Management - Non professionnels ([creditmutuel-am.eu](https://www.creditmutuel-am.eu))

Particuliers - Accueil | Crédit Mutuel Asset Management - Particuliers ([creditmutuel-am.eu](https://www.creditmutuel-am.eu))

Au niveau de Crédit Mutuel Asset Management	Au niveau des OPC
Politique d'Engagement et politique de Vote	Reportings mensuels des OPC articles 8 et 9
Rapport annuel d'Engagement et rapport de Vote	Code de transparence annuel des OPC ISR
Politique d'Investissement Responsable	DICI, prospectus et règlement
Rapport entité article 29 de la Loi Energie-Climat	Rapport OPC article 29 de la Loi Energie-Climat (OPC >500M€)
Politique Climat	
Politique sectorielle Charbon	
Politique sectorielle Défense & Sécurité	
Politique RSE	



LISTE DES PRODUITS ARTICLES 8 ET 9

La liste des OPC prenant en compte des critères ESG et leur part d'encours est disponible ici :

<https://www.creditmutuel-am.eu/fr/non-professionnels/finance-responsable/reglementation-sfdr/liste-des-fonds-sfdr-amf.html>

ADHÉSION AUX LABELS, CHARTES, CODES ET INITIATIVES

Impliqué dans l'investissement responsable depuis ses origines, Crédit Mutuel Asset Management s'inscrit dans la réflexion, les travaux et les actions de la Place financière afin de participer à l'évolution des pratiques en matière de Finance Durable et Responsable. Notre rôle actif se traduit notamment par les différents engagements de Place que nous prenons depuis près de 20 ans.



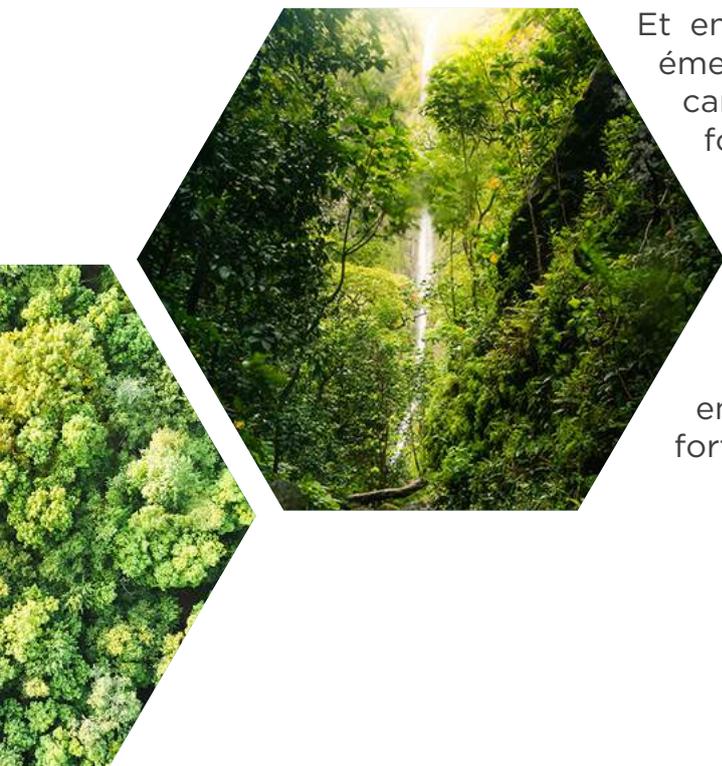
En particulier, Crédit Mutuel Asset Management est signataire des Principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable depuis 2012. Ceux-ci, fondés sur des conventions internationales reconnues, s'adressent aux investisseurs institutionnels. Au nombre de six, les PRI sont un ensemble de principes d'investissement volontaires et ambitieux qui offre une liste de possibles mesures afin d'intégrer les problématiques ESG (environnement, social et gouvernance) dans les activités de gestion de portefeuille :

- Prendre en compte les questions ESG dans nos processus de décisions en matière d'investissements
- Prendre en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires
- Demander aux sociétés dans lesquelles nous investissons de publier des informations sur leurs pratiques ESG en faisant preuve de transparence
- Favoriser l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs
- Rendre compte de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable
- Travailler en partenariat avec les acteurs du secteur financier qui se sont engagés à respecter les principes pour accroître notre efficacité.

Crédit Mutuel Asset Management soutient également 3 initiatives de CDP

Afin de contribuer au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique de 2°C par rapport à la période préindustrielle et de réduire pour ses investissements les risques financiers de transition vers une économie bas carbone, Crédit Mutuel Asset Management soutient trois initiatives de CDP (Carbon Disclosure Project) :

- Maîtrise des émissions de Gaz à Effet de Serre et lutte contre le changement climatique
- Accès à l'eau et sécurité hydrique
- Protection des forêts et limitation de la déforestation.



Et encourage, depuis 2020 auprès du CDP, 6000 émetteurs ciblés à répondre positivement à la campagne d'engagement SBTi Business Ambition for 1.5°C afin de formaliser leur engagement d'atteindre des émissions nettes nulles au plus tard en 2050. À fin 2023, la campagne SBT du CDP a permis à 470 entreprises, soit plus de 25 % des 1 830 entreprises à fort impact initialement visées en 2020, d'adhérer au SBTi. En prévision du quatrième cycle de la campagne en 2023-2024, le CDP ciblera 2 100 entreprises à fort impact.

En 2023, nous avons complété nos engagements auprès du CDP en termes de biodiversité avec la signature d'une lettre ouverte, soutenant sans réserve l'intégration d'un texte solide obligeant les entreprises à divulguer des données complètes sur les plastiques dans le cadre du traité mondial sur les plastiques.

Notre adhésion aux travaux du FIR (Forum de l'Investissement Responsable) nous a permis en 2023 de participer à la promotion et recherche académique sur la transition climatique au travers du Prix FIR-PRI 2023 mais également aux échanges thématiques comme la biodiversité et la déforestation, le travail forcé/travail des enfants, le dialogue environnemental et l'économie circulaire.

Fort de l'expérience acquise ces dernières années pour mieux tenir compte des enjeux climatiques et ayant la conviction que notre engagement doit intégrer d'autres défis majeurs, en particulier celui de la perte de biodiversité, nous avons co-signé en Juin 2023 une lettre aux chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE, aux membres du Parlement européen et au président de la Commission européenne portant l'initiative de l'organisation Business for Nature sur la mise en œuvre du cadre mondial pour la biodiversité.

Depuis 2020 en associant nos capacités d'engagement et de vote aux sociétés d'investissement, membres du 30 % Club France Investor Group, notre ambition est d'accroître la représentation des femmes et l'inclusion au sein des instances dirigeantes du SBF 120 afin qu'elle atteigne au moins 30 % en 2025. Le Club ne vise pas la mise en place de quotas obligatoires, mais soutient une approche volontaire visant à réaliser un changement significatif et durable au sein des entreprises interrogées. Les meilleures pratiques ont été abordées sur un certain nombre de dossiers et le suivi de l'historique complété.

Enfin, les fonds ISR, solidaires, d'obligations vertes et certains FCPE de Crédit Mutuel Asset Management font systématiquement l'objet d'une démarche de labellisation afin de renforcer la transparence auprès des acteurs du marché : **Label ISR pour 53 OPC ouverts, Label Finansol, Label Greenfin pour 2 OPC, Label CIES, Label Relance.**

« Initiatives

Initiatives	Gouvernance	Environnement	Social	Sociétal	Engagement pour la démarche de responsabilité sociale
Forum de l'Investissement Responsable FIR / Eurosif Soutien à la recherche académique / Prix FIR-PRI 2020, 2021, 2022 et 2023	X	X	X	X	X
FIR - GT taxonomie sociale			X		
FIR - Club SMID	X	X	X	X	X
PRI (Principles for Responsible Investment)	X	X	X	X	X
CDP (Carbon Disclosure Project) Eau, CO2, Forêts SBTI campagne 2020-2021 auprès des émetteurs sur l'alignement Net 0 émissions d'ici 2050		X			X
Accord de Paris (Crédit Mutuel Alliance Fédérale)		X	X	X	X
Global Investor Statement on Climate Change (IIGCC) CEO Letter for the French Government on CLIMATE ACTION for COP 27 in 2022		X			
Green Bond Principles		X			
Vers la généralisation de la notation extra-financière	X				
Access to Medecine				X	X
Finance for Tomorrow		X	X	X	X
30% Club France Investor Group	X		X		X
Finance for Biodiversity pledge		X			
Financial Institution Statement CBD, COP15 2022 CEO Letter for the French Minister BIODIVERSITY ACTION 2022		X			
Business for Nature's Call to action "Nature is everyone's business"		X			
Business for Nature COP 15 Business statement		X			
Access to medicine : Investor letter to pharma companies producing COVID-19 vaccines	X			X	
PRI : Letter to Amazon on freedom of association and collective bargaining			X		
Label ISR	X	X	X	X	X
Label Finansol				X	X
Label CIES	X	X	X	X	X
GreenFin Label		X			
Label Relance	X	X	X		X

2.

INFORMATIONS

RELATIVES AUX MOYENS INTERNES
DÉPLOYÉS PAR L'ENTITÉ



DESCRIPTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES, HUMAINES ET TECHNIQUES DÉDIÉES À LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG

Crédit Mutuel Asset Management est un acteur engagé en matière d'intégration de critères ESG dans sa gestion financière. Erigé comme projet d'entreprise depuis plus de cinq années, cela se traduit sur l'ensemble de ses composantes opérationnelles.

De même, Crédit Mutuel Asset Management a très tôt souhaité disposer d'une méthodologie propriétaire en matière de notation ESG au travers de la constitution d'une équipe d'analystes et le développement d'un score ESG permettant d'apprécier, de manière indépendante, la notation extra-financière des entreprises. Ainsi, sur cette dernière année, les évolutions du score ESG a totalisé près de 475 jours-homme de développements informatiques, soit une allocation conséquente du budget alloué au plan informatique de la société. En complément, afin de conserver l'avantage concurrentiel du score ESG, ce dernier a été régulièrement audité par un cabinet externe spécialisé pour bénéficier d'une analyse à l'aune des meilleures pratiques de place.

Crédit Mutuel Asset Management considère 93 ETP sur son effectif global travaillant sur l'ESG. Pour les gérants nous avons retenu le pourcentage d'encours de fonds article 8 ou 9 gérés sur l'encours total. Pour les juristes, nous avons retenu le temps passé sur la transformation/ou mise à jour des fonds en article 8/9 ou ISR. Pour le Contrôle Permanent et Conformité, nous avons retenu le temps passé à la production/suivi/contrôle/audit des éléments liés à la finance durable et responsable, ou encore pour la MOA la production d'outils dédiés. Enfin pour la Direction des Relations Distributeurs il a été retenu le pourcentage de temps passé sur l'extra financier globalement (incluant SFDR, Position-Recommandation AMF 2020-03 et tout autre contenu ESG).



Société de gestion	ETP ESG	ETP total	%	Commentaires
Crédit Mutuel Asset Management	93	270	34,52 %	
Crédit Mutuel Gestion (Délégation financière)	1,2	181	0,66 %	Tous les fonds délégués sont en article 6 SFDR et catégorie 3 AMF 2020-03
Dubly Transatlantique Gestion (Délégation financière)	2	57	3,51 %	1 fonds délégué est en article 8 SFDR et catégorie 2 AMF 2020-03
Total ETP	96,2	208	18,93 %	

Les budgets consacrés au domaine de l'ESG se détaillent de la manière suivante (en montant et en % de budget total consacré par rubrique au 31/12/2023) :

Domaine	Budget Consacré (en € HT)	% rapporté au budget total
Données ESG	565 800	12,6 %
Recherche et développement	924 024	20,25 %
Prestataires externes (hors fournisseur de données)	263 324	5,92 %
Formations	42 707	18,41 %
Total	1 795 856	19,43 %

ACTIONS MENÉES EN VUE D'UN RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INTERNES DE L'ENTITÉ

Il faut distinguer les formations suivantes :

1/ Celles participant à la montée en compétence des collaborateurs en matière d'ESG.

Le Crédit Mutuel Asset Management a poursuivi les formations avec :

- Fresque de la biodiversité (119 personnes)
- Enrichir l'analyse financière par l'analyse ESG (2p)
- Critères ESG (2p)
- Investissement socialement responsable : origines, méthodes et enjeux pour la gestion de fonds (1p)
- Certification CESGA (2p)
- Certification AMF Finance durable 2023 (1p)

2/ Celles pouvant être apparentées à de la sensibilisation Éco-citoyenne.

En outre, dans le cadre de notre plan d'action RSE, nous avons organisé 5 conférences à destination de l'ensemble des collaborateurs de Crédit Mutuel Asset Management et de Crédit Mutuel Gestion, en vue de les sensibiliser aux thématiques suivantes :

- Hydrologie et cycle de l'eau (2 conférences) - Emma HAZIZA et Charlène DESCOLLONGES ;
- Responsabilité territoriale de l'entreprise - Timothée DUVERGER ;
- Mobilité partagée - Bastien SIBILLE ;
- La notion de « communs » - Hervé DEFALVARD.

Ces conférences visent, entre autres, à mieux connaître les enjeux d'une « transition juste » et à enrichir les approches ESG des métiers liés à la gestion. Entre 50 et 100 collaborateurs ont assisté à chaque conférence.

3.

INFORMATIONS

RELATIVES À LA DEMARCHE DE PRISE EN
COMPTE DES CRITÈRES ESG AU NIVEAU DE LA
GOUVERNANCE DE L'ENTITÉ



CONNAISSANCES, COMPÉTENCES ET EXPÉRIENCE DES INSTANCES DE GOUVERNANCE

L'instance de gouvernance est représentée par le COMEX de Crédit Mutuel Asset Management qui compte 6 membres et qui se réunit hebdomadairement. Ses membres se composent comme suit :

- La Directrice Générale
- Le Secrétaire Général et Directeur des Risques
- La Directeur des Gestions
- Le Directeur Relations Distributeurs
- Le Directeur Services Supports
- La Directrice des Ressources Humaines



La diversité des connaissances et expériences de ses membres en terme d'ESG permet d'assurer une supervision accrue de la démarche ESG de Crédit Mutuel Asset Management. De surcroît, les membres du COMEX suivent régulièrement des formations et/ou conférences sur différents thèmes liés à l'ESG, parmi lesquelles :

- Formation SFAF sur l'analyse extra-financière
- Fresque du climat
- Formation biodiversité
- Conférences sur l'économie circulaire
- Certification AMF ESG
- ...

Par ailleurs, les membres du COMEX sont directement impliqués, dans l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie ESG de Crédit Mutuel Asset Management. A titre d'exemple, l'implication des membres du COMEX sur la thématique ESG s'est traduite par :

- Développement de la méthodologie Investissement Durable SFDR et l'évolution favorable de la part d'investissements durables dans les portefeuilles
- Enrichissement des données extra-financières, des reporting et de la transparence des fonds (factsheet, EET) pour une meilleure adéquation des produits.
- Evolution de la gamme de produits ; création de parts de partage, labellisations additionnelles et renouvellement
- Développement des méthodologies de risques climatiques et travaux sur la biodiversité.
- Suivi de la trajectoire carbone des portefeuilles et de l'évolution des PAI.
- Evolution des politiques sectorielles et du suivi des controverses.
- Nouvelle version de la base de données de notation ESG intégrant les évolutions de modèle afin d'améliorer le taux de couverture.
- Poursuite de la communication sur les pratiques ESG et RSE de la société de gestion et publication de white paper sur des thématiques ESG.
- Participation et contribution aux sujets AFG en matière de Finance Durable et Responsable

Crédit Mutuel Asset Management a adapté son organisation et sa gouvernance pour intégrer progressivement les critères ESG. Le dispositif de supervision de la stratégie ESG s'appuie sur une comitologie dédiée permettant notamment des remontées d'informations à la direction :

Comité bimensuel

Le Comité bimensuel relatif à la finance durable et responsable auquel participent les responsables des différents pôles de gestion et leurs équipes, des membres de la direction des risques et l'équipe Finance Responsable et Durable afin d'échanger sur les enjeux extra-financiers des valeurs d'actualité.

Comité des exclusions

Le comité des exclusions se réunit sur demande du pôle FReD. Il est composé de représentants de la Direction Générale, de la directrice de la Gestion, des directions des filiales et de la Direction des Risques. Il statue sur la validation des exclusions proposées par le pôle FReD après analyse des controverses.

Comité hebdomadaire

Les Comités hebdomadaires du pôle FReD qui permettent notamment de présenter les analyses extra-financières réalisées par l'équipe et de statuer sur les notations des émetteurs.

Comité RSE

Un Comité RSE trimestriel composé de la Direction Générale, du Directeur des Gestions, du Directeur des Risques, du service Finance Responsable et Durable, du pôle Responsabilité Sociale et Mutualiste a été mis en place afin de suivre la déclinaison opérationnelle des politiques sectorielles.

Ses missions :

- Statuer sur les entreprises concernées par les différentes politiques sectorielles,
- Valider le plan de sortie d'une entreprise de l'univers d'investissement et des fonds / mandats gérés,
- Diffuser un compte-rendu de réunion et un relevé de décisions à la Direction des Gestions et à la Direction des Risques.

Comité Contrôle et Conformité

Le Comité Contrôle et Conformité constitue l'instance de restitution des travaux de contrôle menés. Il est composé de la Direction Générale, du Secrétaire Général et Directeur des Risques, du Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI) et du Responsable du Contrôle des Risques. Il se réunit trimestriellement. Le RCCI informe le Comité du taux d'efficience du suivi des ratios intégrant notamment les contraintes ESG, le suivi des listes d'interdiction des valeurs controversées et des politiques sectorielles. Les contrôles ESG ayant fait l'objet d'un constat non satisfaisant sont également abordés.

Comité des Risques

Le Comité des Risques est l'instance de restitution des travaux menés en matière de gestion et de suivi des risques financiers, de durabilité et opérationnels. Il est composé de la Direction Générale, du Secrétaire Général et Directeur des Risques, du Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI) et le Responsable du Contrôle des Risques. Le risque de durabilité, partie intégrante de la gestion des risques, peut être abordé à l'ordre du jour du Comité des Risques. La fréquence de réunion est trimestrielle.

Comité des Rémunérations

Le comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération et exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité. Il est composé de six administrateurs dont un administrateur salarié. De plus, les représentants du Secrétariat Général, de la Direction des Ressources Humaines et de la Direction des Risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont invités.

Au titre de l'année 2023, Crédit Mutuel Asset Management a suivi en particulier les volets suivants concernant sa Politique de Rémunération :

- Respect des Politiques sectorielles d'exclusion (charbon, défense et sécurité),
- Respect de l'exclusion des valeurs controversées.

Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG DANS LE RÈGLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour rappel, Crédit Mutuel Alliance Fédérale est le premier établissement de crédit à s'être doté du statut « d'entreprise à mission ». A ce titre, Crédit Mutuel Asset Management s'inscrit pleinement dans cette démarche s'appuyant notamment sur les comités factiers en charge au niveau des instances de direction des nominations et des rémunérations au sein des entités du groupe.

Conscient de l'exigence en matière de diversité dans le fonctionnement des instances de surveillance, le Conseil d'Administration de Crédit Mutuel Asset Management respecte les règles de parité, même si légalement au titre de 2022, elle n'est pas soumise à la Loi Copé-Zimmermann. Le Conseil d'Administration comprend 8 administrateurs et une parité parfaite de 4 femmes et 4 hommes.

En complément, afin de répondre collectivement aux enjeux de l'entreprise, en intégrant une répartition opportune des savoirs, les administrateurs non-indépendants sont des dirigeants exécutifs bancaires-assurances, ayant un parcours diversifié et intervenant sur des périmètres distincts permettant d'apporter des expériences et des compétences complémentaires notamment sur les critères sociaux, environnementaux et de gouvernance. Quant aux administrateurs indépendants, soit 25% du conseil, ils disposent compte tenu de leur fonction et de leurs autres mandats, de dispositions pour accompagner l'entreprise sur les enjeux en matière de Responsabilité Sociale Mutualiste. La répartition par classe d'âge des membres du conseil, fait ressortir de manière appropriée une représentation d'administrateurs sur l'ensemble des piliers. Enfin, le taux moyen annuel de participation aux conseils est de 65%.

¹ Les piliers vont de membres dont l'âge est : (i) inférieur à 39 ans, (ii) entre 40-49 ans, (iii) entre 50-59 ans et supérieur à 60 ans.



En matière de supervision des rémunérations variables, une présentation des règles est réalisée annuellement auprès du conseil d'administration de la société. A ce titre, ces mécanismes s'inscrivent dans le strict respect de la politique de rémunération variable du groupe dont l'instance faîtière est le Comité des Rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. En particulier, sur 2023, chaque membre du Comité Exécutif disposait d'objectifs en matière de critères ESG ou de Responsabilité Sociale Mutualiste.



La politique de rémunération vise à se conformer à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts des actifs gérés et à ceux des investisseurs. Elle comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts. Par conséquent, cette politique n'encourage pas des prises de risque inadéquates avec les directives de la société de gestion et les attentes des investisseurs. Le personnel identifié est soumis à des responsabilités particulières en matière de respect des règles de risques et de conformité notamment dans la mise en œuvre des politiques d'intégration des risques de durabilité.

Crédit Mutuel Asset Management suit en particulier les volets suivants concernant sa **Politique de Rémunération** :

- Respect des Politiques sectorielles d'exclusion (charbon, défense et sécurité) ;
- Respect de l'exclusion des valeurs controversées.

4. INFORMATIONS

SUR LA STRATÉGIE ET MISE EN ŒUVRE
DE LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT
AUPRÈS DES ÉMETTEURS



PÉRIMÈTRE DES INVESTISSEMENTS ET PRODUITS CONCERNÉS

La politique de vote et l'exercice des droits de vote concernent l'ensemble des fonds dont Crédit Mutuel Asset Management assure la gestion financière, y compris les fonds indiciels et les fonds structurés, les FCPE dont le Conseil de Surveillance a délégué à Crédit Mutuel Asset Management l'exercice du droit de vote ainsi que les SICAV dont la convention de délégation de gestion prévoit l'exercice du droit de vote par la société de gestion délégataire. S'y rattachent également les fonds ayant fait l'objet par Crédit Mutuel Asset Management d'une délégation de gestion financière à des structures du groupe Crédit Mutuel.

L'univers de vote concerne l'ensemble des sociétés en portefeuille, sans exception pour celles détenues au moment de l'annonce de l'Assemblée Générale ou à la record date (selon le droit local).



LA POLITIQUE DE VOTE

La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds.

Crédit Mutuel Asset Management définit ses principes de vote pour une application à l'ensemble des sociétés pour lesquelles elle exerce ses droits de vote, néanmoins elle peut prendre en compte les caractéristiques de chacune des sociétés avant d'exercer son droit de vote notamment sur les entreprises de plus petite taille. Par ailleurs, elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise.

En tant qu'investisseur responsable, Crédit Mutuel Asset Management accorde une attention particulière aux structures et pratiques de gouvernance des entreprises dans lesquelles elle investit au nom de ses clients et des fonds dont elle est la Société de gestion de portefeuille.

Des pratiques de gouvernance d'entreprise solides et transparentes génèrent une valeur actionnariale à long terme et sont des éléments de maîtrise du risque.

L'équipe responsable de la mise en œuvre de la politique de vote est régulièrement amenée à interroger les sociétés sur les résolutions proposées en Assemblée Générale et à leur faire part des principaux éléments de la politique de vote de Crédit Mutuel Asset Management. **Au travers de ses politiques de vote et d'engagement, Crédit Mutuel Asset Management souhaite renforcer le dialogue avec les entreprises dans l'adoption de meilleures pratiques en matière de durabilité.**

Les principes de la politique de vote
de Crédit Mutuel Asset Management
sont les suivants :

- Respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires
- Transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires
- Clarté et équilibre des pouvoirs entre les organes de direction
- Pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises
- Soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise

Ces principes sont détaillés dans la Politique de vote et d'engagement publiée sur le site :

<https://www.creditmutuel-am.eu/partage/fr/CSD-CM/CMAM/telechargements/politique-de-vote.pdf>

LE BILAN DE LA STRATÉGIE D'ENGAGEMENT

De bonnes pratiques en matière sociale, sociétale, droits de l'Homme, environnement, gouvernement d'entreprise ne peuvent que contribuer à renforcer la pertinence des enjeux de l'entreprise, sa situation financière, sa capacité à créer de la valeur sur le long terme et sa valorisation. La politique d'engagement fait ainsi le lien, de façon directe, avec la politique de vote.

Dès lors, Crédit Mutuel Asset Management a adopté une approche holistique couvrant tous les critères de qualité de gouvernance, sociaux, environnementaux dont le climat. Ces critères étant interdépendants, ce choix permet d'avoir une vision globale des enjeux, risques et opportunités et de les intégrer dans une stratégie de long terme.

Crédit Mutuel Asset Management participe à des travaux collaboratifs internationaux et pour l'engagement individuel mène deux types de dialogues :

- Engagement ponctuel, dans le cadre d'un dialogue direct et suivi de l'équipe Finance Responsable, essentiellement avec de grandes sociétés européennes
- Engagement structuré sur la base d'un questionnaire commun ou spécifique pour toutes sociétés ; nous sélectionnons des thématiques diverses à la fois novatrices et différenciantes qui répondent aux attentes actuelles des investisseurs et ciblent les entreprises en lien avec chacune de ces thématiques. Le choix des émetteurs est également basé sur les positions détenues au sein des portefeuilles de Crédit Mutuel Asset Management

Investisseur actif, Crédit Mutuel Asset Management a pour objectif d'inviter, par un questionnement constructif, aux meilleures pratiques de gouvernance, sociales et environnementales. Cela passe par une meilleure transparence, la mise à disposition de données de qualité et l'intégration de la RSE dans la stratégie long terme des entreprises.

Toutes les thématiques ESG et controverses peuvent être abordées. Les moyens alloués sont proportionnels à la matérialité de l'enjeu pour les fonds gérés par Crédit Mutuel Asset Management.

Notre approche, au travers d'un dialogue constructif, est de conduire l'émetteur vers de bonnes pratiques et non de le sanctionner. Nous leur faisons part de nos attentes de long terme tout en prenant en compte leur spécificité et leurs contraintes propres. **Néanmoins, des procédures d'escalade peuvent être enclenchées si l'entreprise cible s'abstient de répondre ou n'engage pas les moyens appropriés pour traiter les problèmes ou faiblesses identifiés.** Ces procédures d'escalade sont déterminées au cas par cas et peuvent aboutir en dernier recours à une opération de désinvestissement et à une dégradation de la notation globale extra-financière, surtout si l'émetteur fait l'objet d'une controverse grave.

LES ACTIONS POUR L'EXERCICE 2023

Des initiatives réglementaires majeures en Europe (SFDR) et aux États-Unis (mesures de la SEC) ont encouragé la prise en compte des questions de durabilité dans les prises de décision des Conseils d'administration des émetteurs.

La sensibilisation croissante des investisseurs aux questions de durabilité a contribué à faire évoluer les structures de gouvernance des entreprises et ainsi les sujets du dialogue actionnarial. Les attentes notables des investisseurs ont porté au global sur :

- Une augmentation de la présence de comités de Durabilité au niveau du Conseil d'administration
- Le changement climatique toujours (Say on Climate), les questions sociales (bien-être du salarié) et de parité au sein de l'entreprise et à commencer par les instances dirigeantes
- La diversité raciale et ethnique déclarée au sein des conseils d'administration notamment aux États-Unis
- La justification des rémunérations exceptionnelles, un thème fort notamment en Europe

En 2023, Crédit Mutuel Asset Management a engagé un dialogue auprès d'émetteurs autour de 4 thèmes principaux :

- La transition vers une économie bas carbone : secteurs à forts impacts climatiques
- La préservation de la biodiversité ou capital naturel : économie circulaire, matière recyclable et recyclée (secteur automobile et de la distribution)
- Le bien-être du salarié et cohésion sociale : parité Homme/Femme au Comité de Direction (secteur des services et solutions informatiques)
- La solidité de la gouvernance, levier pour agir efficacement sur les sujets environnementaux et sociaux : composition du Conseil d'administration (taille, taux de renouvellement...) et qualité de ses administrateurs (secteurs de l'industrie et des services)

Le dialogue actionnarial a pris plusieurs dimensions.

Le détail est disponible dans le Rapport d'engagement publié sur le site :

<https://www.creditmutuel-am.eu/partage/fr/CSD-CM/CMAM/telechargements/rapport-engagement.pdf>



DÉCISIONS PRISES EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

Crédit Mutuel Asset Management a poursuivi ses travaux sur la déclinaison des politiques sectorielles de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Pour rappel, Crédit Mutuel Asset Management a mis en œuvre un ensemble de politiques sectorielles, et notamment sur le secteur du charbon, laquelle prévoit une sortie totale des investissements au niveau des émetteurs impliqués dans cette activité et dans ce secteur d'ici 2030. En attendant, Crédit Mutuel Asset Management exclut totalement les investissements au sein des émetteurs recensés comme « coal developer » dans la liste GCEL de l'ONG Urgewald. En outre, les acteurs recensés dans cette même liste (donc hors « coal developer ») pour leur implication dans le secteur Charbon, doivent s'inscrire dans un plan de sortie dûment validé à échéance maximum de 2030.

Par ailleurs, Crédit Mutuel Asset Management a mis en œuvre, à effet au 1er janvier 2023, une liste d'émetteurs impliqués dans les hydrocarbures interdits à l'achat. Ainsi, pour l'exercice 2023, les positions sur les émetteurs dont la production d'hydrocarbures non conventionnels dépasse le seuil de 25% du total de leur production d'hydrocarbures (source : GOGEL de l'ONG Urgewald) ont été gelées. Les positions sont ainsi gérées en gestion extinctive.

Dans ce contexte de renforcement des engagements en matière d'énergies fossiles, la gestion a poursuivi sur le plan sectoriel notamment la réduction des expositions aux secteurs énergétiques et utilities.



5.

INFORMATIONS

RÉLATIVES À LA TAXONOMIE EUROPÉENNE



PART DES ENCOURS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE

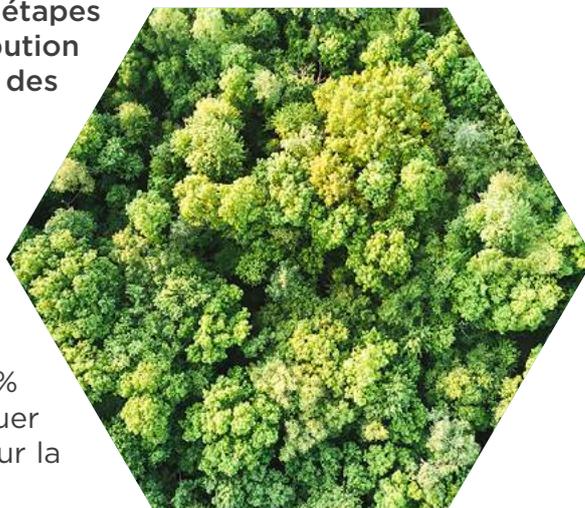
Le règlement européen «Taxonomie», ou Règlement (UE) 2020/852 adopté en 2020, établit une classification des activités économiques en utilisant des critères scientifiques pour aider les investisseurs à identifier les activités « vertes ». Pour être éligible à la taxonomie européenne, une entreprise doit répondre à l'un des six objectifs environnementaux établis par le règlement taxonomie, notamment :

- L'atténuation du changement climatique
- L'adaptation au changement climatique
- La protection des ressources aquatiques et marines
- La prévention de la pollution
- La transition vers une économie circulaire
- La protection de la biodiversité et des écosystèmes

Si au 31 décembre 2022, les deux premiers objectifs avaient été validés, en juin 2023 la Commission européenne a approuvé les quatre autres.

Toutefois, une activité « éligible » n'est pas forcément « verte ». Pour être réellement durable sur le plan de la taxonomie européenne, une activité doit être « alignée ». Ainsi le rapport d'alignement sur la taxonomie européenne évalue les niveaux d'alignement d'un portefeuille par rapport aux six objectifs liés au climat et à l'environnement définis par le texte réglementaire, en déterminant l'implication des entreprises bénéficiaires dans les activités économiques éligibles à la taxonomie, en quantifiant les revenus respectifs de ces activités et en appliquant ensuite les trois étapes d'évaluation technique suivantes : la contribution substantielle, l'absence de préjudice significatif et des garanties sociales minimales.

Il est important de noter, que la définition d'investissement « durable » au sens du règlement SFDR est différente de la notion d'investissement « durable » sur le plan du règlement Taxonomie. Un produit financier conforme à l'article 9 du règlement SFDR pourrait être composé à 100% d'investissements « durables », mais n'effectuer aucun investissement dans des activités alignées sur la Taxonomie européenne.



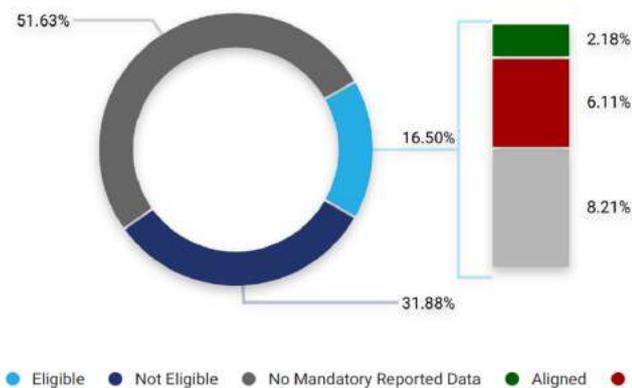
Afin de répondre à la demande réglementaire sur les 2 premiers objectifs de la taxonomie européenne, Crédit Mutuel Asset Management a retenu sur le premier trimestre 2022 le prestataire ISS ESG pour calculer son niveau d'éligibilité au niveau de l'entité, la donnée n'étant pas encore accessible librement.

En 2023, afin de se conformer à la dernière mise à jour du texte réglementaire, les données figurant dans le rapport englobent les activités liées au nucléaire et au gaz.

Enfin, l'élargissement du champ d'application de la Taxonomie a eu pour conséquence d'inclure les nouveaux critères de sélection technique pour 45 activités dans le cadre des quatre objectifs restants, ainsi que les critères modifiés pour 26 activités existantes dans le cadre des deux premiers objectifs.

Ces nouvelles données modifient l'équilibre des résultats par rapport à l'exercice précédent en termes d'éligibilité à ce stade (prise en compte de l'alignement fin 2024).

Les premiers résultats publiés sur la base des investissements réalisés au 31 décembre 20232, portant sur un total d'actifs gérés en titres vifs de 63,2 Mds € et un taux de couverture de 78,5%, affichent un taux (sur la base des chiffres d'affaires des émetteurs) de 16,5% comparé à 13,37% en année n-1 en éligibilité globale - soit 48,85% en éligibilité reportée en sensible augmentation sur l'exercice précédent - soit 10,4 Mds€. Le pourcentage est composé de 8,58% pour « l'atténuation » et 0,1% pour « l'adaptation ». Notons que la partie considérée comme « Verte, d'habilitation et de transition » par la taxonomie représente 2,18%.



Activity Type	Eligible Revenue	Aligned Revenue
Green	N/A	0.77%
Enabling	N/A	1.23%
Transition	N/A	0.11%
Overall	16.50%	2.18%

● Eligible ● Not Eligible ● No Mandatory Reported Data ● Aligned ● Not Aligned ● Not Disclosed

Source : ISS ESG/Crédit Mutuel Asset Management

Nous retrouvons aussi dans le Top 10 du portefeuille d'investissement principalement un certain nombre d'émetteurs appartenant au secteur des énergies renouvelables et d'équipement électrique mais également du transport ferroviaire alignés totalement à la Taxonomie en termes revenus.



PART DES ENCOURS DANS DES ENTREPRISES ACTIVES DANS LE SECTEUR DES COMBUSTIBLES FOSSILES

Après avoir annoncé l'an dernier sa sortie totale du charbon en 2030, le groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale a accentué ses exigences vis-à-vis des entreprises productrices de pétrole et de gaz en adoptant une politique d'exclusion progressive des acteurs développant des nouvelles capacités dans les hydrocarbures non conventionnels, avec une mise en application début 2023.

En prévision de la déclinaison de cette politique, Crédit Mutuel Asset Management a mis en place une liste d'émetteurs hydrocarbures interdits à l'achat. En effet, les positions d'investissement des émetteurs figurant dans la GOGEL - Global Oil & Gas Exit List - publiée par l'ONG Urgewald, mise à jour annuellement, et dont la part de production d'hydrocarbures non conventionnels était supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ont été « gelées » (fin des nouveaux investissements dans les émetteurs identifiés ; possibles cessions des émetteurs gelés) au sein des portefeuilles.

Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est large et est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :

- Pétrole ou gaz de schiste
- Pétrole issu de sables bitumineux
- Pétrole lourd et extra-lourd
- Pétrole en eau profonde
- Pétrole extrait en Arctique
- Méthane de houille

La politique sectorielle couvre les activités d'exploration et de production d'hydrocarbure soit le « upstream ».

Pour 2023, l'exposition aux entreprises actives dans le secteur fossile représente 4,77% des encours totaux (PAI numéro 4 des RTS SFDR, calculé en moyenne trimestrielle).

6.

INFORMATIONS

SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC
LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE
LIMITATION DU RÉCHAUFFEMENT CLIMA-
TIQUE PRÉVUS PAR L'ACCORD DE PARIS





L'OBJECTIF QUANTITATIF D'ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE D'ICI 2030

En accord avec Crédit Mutuel Alliance Fédérale, Crédit Mutuel Asset Management est engagé dans la préservation de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique et s'est fixé des engagements concrets pour aligner ses activités sur une trajectoire 1,5°C conformément aux objectifs de l'accord de Paris notamment en atteignant la neutralité carbone d'ici 2050.

De ce fait, il applique des politiques sectorielles responsables en lien avec son engagement climatique. Par exemple dans le cadre de sa stratégie climat, il s'est notamment donné pour objectif de sortir totalement du charbon thermique à horizon 2030.

Par ailleurs, Crédit Mutuel Asset Management s'est donné comme objectif la réduction de 15% de l'empreinte carbone de ses investissements sur la période 2018-2023. La mesure est effectuée sur les scopes 1+2, permettant d'éviter tout risque de double comptage. Cette dynamique de baisse de 3% par an devra permettre à Crédit Mutuel Asset Management d'atteindre la neutralité carbone sur ses investissements d'ici 2050.

Dans le prolongement du plan stratégique 2018-2023, Crédit Mutuel Asset Management participera aux nouveaux objectifs du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale, soit la réduction de l'empreinte carbone de son bilan de 20% entre 2024 et 2027.

MÉTHODOLOGIE

En application de ses ambitions, Crédit Mutuel Asset Management s'appuie sur les méthodologies externes et bases de données du fournisseur ISS ESG. Ce prestataire collecte les données environnementales de l'entreprise, y compris les mesures de divulgation sur les émissions de gaz à effet de serre (GES),

La source des données est multiple : rapports annuels, documents réglementaires déposés auprès des autorités de régulation, rapport RSE et intégrés, données reportées auprès de CDP, données publiées sur les sites de l'entreprise...

Lorsque la donnée n'est pas disponible, ISS ESG peut procéder à une modélisation des émissions de l'entreprise.

En plus de l'empreinte carbone, Crédit Mutuel Asset Management a commencé à mesurer la hausse de température induite par ses investissements (Implied Temperature Rise - ITR), sans en décliner des objectifs à ce stade.

La méthodologie utilisée pour mesurer l'ITR est une méthodologie externe développée par le fournisseur ISS ESG. Cette méthodologie s'appuie sur la méthode du budget carbone qui indique la quantité de carbone qui peut être émise pour respecter un seuil de réchauffement climatique.

L'approche ISS permet d'analyser l'alignement des entreprises avec trois scénarios issus du « World Energy Outlook 2021 - WEO » de l'AIE, chacun prévoyant un niveau de réchauffement différent, et donc un « budget carbone » différent :

- Sustainable Development Scenario (SDS) - 1.5°C
- Announced Policies Scenario (APS) - 2.1°C
- Stated Policies Scenario (STEPS) - 2.7°C

La première étape consiste à allouer le budget carbone mondial à chaque entreprise en fonction de sa part de marché ainsi que la trajectoire des émissions associée à son secteur d'activité. L'étape suivante consiste à mesurer les trajectoires futures des émissions des entreprises en prenant en compte les tendances historiques ainsi que les objectifs de réduction annoncés. Cette trajectoire sera ensuite comparée au budget carbone alloué à l'entreprise afin de déterminer le % de (non) dépassement (under/overshoot) :

$$\text{ratio de dépassement (\%)} = \frac{\text{Emissions CO2 projetées}}{\text{Budget CO2}}$$

A l'échelle d'un portefeuille, Le principe est similaire puisque la hausse de température implicite de ce dernier est fonction du ratio de (non) dépassement des émissions totales projetées dudit portefeuille par rapport au budget carbone total qui lui est alloué. La part du budget carbone et des émissions projetées d'une entreprise sont allouées à un portefeuille en fonction du ratio de détention. Ce dernier est calculé en divisant le montant investi par le fonds dans une entreprise par l'EVIC.

Budget CO2 alloué à un portefeuille (tCO2)

$$= \sum_i^n \text{Budget carbone de l'entreprise}_i * \text{ratio de détention de l'entreprise}_i$$

Emissions CO2 projetées allouées à un portefeuille (tCO2)

$$= \sum_i^n \text{émissions projetées de l'entreprise}_i * \text{ratio de détention de l'entreprise}_i$$

Le ratio entre les deux permet de déterminer le % de dépassement du budget carbone total alloué au portefeuille.

Enfin, La hausse de température implicite est déduite en convertissant le dépassement du budget en score de température à travers un calcul d'interpolation entre les scénarios ayant les budgets carbones les plus proches des émissions projetées détenues par le portefeuille : un portefeuille dont les émissions projetées se situent entre le budget SDS et APS aura un ITR compris entre 1.5°C et 2.1°C.

QUANTIFICATION DES RÉSULTATS

Les résultats de la mise en œuvre de la stratégie d'alignement sont présentés dans le tableau ci-dessous. Ils concernent l'ensemble des encours de Crédit Mutuel Asset Management et de ses délégataires financiers. Ils sont mesurés par l'évolution de l'empreinte carbone des titres détenus, qui est pour l'instant limitée aux entreprises du secteur privé. Le portefeuille d'émetteurs privés représente 78% des montants totaux investis. En conformité avec les objectifs du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale, l'empreinte carbone du portefeuille a été réduite de plus de 38% sur la période 2018-2023.

	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Encours Totaux (€)	63 181M€	59 207 M€	56 582 M€	53 576 M€	46 030 M€	45 822 M€
Encours Entreprises Privées (€)	49 966 M€	43 469 M€	44 749 M€	41 794 M	35 337 M€	36 177 M€
Taux de couverture	99%	86%	84%	84%	91%	84%
Empreinte Carbone (tCO2e/M€)	38,69	40,49	45,15	77,05	79,7	62,31%*

*Suite à la correction d'une donnée erronée précédemment utilisée pour cet indicateur, l'empreinte carbone de 2018 a été mise à jour et ne correspond plus à celle indiquée dans le rapport entité de 2022.

Contributions des secteurs aux émissions :



La contribution aux émissions de tous les autres secteurs du portefeuille est inférieure à 1 % pour chaque secteur (Source ISS ESG Climate Impact Assessment).

En termes d'alignement sur le scénario SDS (Sustainable Development Scenario) de l'IEA, la stratégie du portefeuille, dans son état actuel, n'est pas encore en phase avec les objectifs, avec une augmentation de sa température potentielle de 2,1°C d'ici à 2050 (le portefeuille dépassant le SDS budget en 2035, pour atteindre 169% de dépassement en 2050).

Les résultats de la mise en œuvre des fonds > 500 M€ sont listés ci-dessous :

Fonds	Empreinte carbone 2022 (t CO2 / MEUR investi, avec données ISS 2020), scopes 1+2	Empreinte carbone 2023 (t CO2 / MEUR investi, avec données ISS 2020), scopes 1+2
UNION +	26	30
CM-AM CASH ISR	29	33
CM-AM MONEPLUS	43	52
CM-AM MONETAIRE CT (<500 M€ en 2022)	-	24
CM-AM ACTIONS MONDE	-	23,02
CM-AM EUROPE GROWT	23,44	21,51
CM-AM FRANCE	86,64	50,3
CM-AM OBLI MOYEN T	30	21
AA ATLANTE D	50,8	69,11
FLEXIGESTION PATRI	130,18	62,10
CM-AM OBLI IG 2025	69	27
CM-AM FERTILE MONE	29	33
CM-AM GLOBAL LEADE	19,22	12,53
CM-AM PEA SECURITE	50,77	55,48
CM-AM EURO EQUITIES	49,05	23,8
CM-AM CONVICTIONS EURO	72,53	60,01
CVGCE MONETAIRE	118	47
CM-AM EQUILIBRE IN	65,48	54,63
SAFRAN TRESO (<500 M€ en 2022)	-	22
CM-AM PERSPEC MON parts A et B	29	33
CM-AM AVENIR MONET	29	33
CM-AM DYNAMIQUE IN	89,70	35,59

Crédit Mutuel Asset Management n'utilise pas des indices de références « transition climatique » et « Accord de Paris ».

USAGE DE L'ÉVALUATION DE LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT DANS LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Pour compléter les approches fondées sur les émissions de carbone principalement exprimées en valeur absolue (c'est à dire en tonne de CO₂), les stratégies d'investissement s'appuient sur les mesures d'empreinte (par million € investi), l'analyse des impacts sur le cycle de vie au travers des émissions indirectes (scope 3) des entreprises, la réduction de la production et de la consommation de combustibles fossiles en conformité avec la politique sectorielle charbon définie au sein de Crédit Mutuel Asset Management et sur la recherche d'émetteurs apporteurs de solutions. Une base de données sur les émissions carbonées complétée d'une base de données ESG permet de travailler sur une approche top down et une approche bottom up, c'est-à-dire soit en amont de l'investissement pour une analyse de la trajectoire, soit en aval de l'investissement au travers du pilier E de la base ESG pour une analyse de la stratégie climat.

Bien que traité au sein de notre approche globale de notation ESG et plus particulièrement au sein de la thématique environnementale, la stratégie climat fait l'objet d'une politique indépendante afin d'avoir des métriques plus précises d'évaluation des émetteurs et de mieux cerner le degré d'exposition de ces derniers aux différentes dimensions du risque climatique dans le cadre de l'Accord de Paris.

La stratégie d'alignement à l'Accord de Paris concerne, en termes de périmètre, l'ensemble des investissements directs de Crédit Mutuel Asset Management.

LES CHANGEMENTS INTERVENUS AU SEIN DE LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

LES CHANGEMENTS INTERVENUS AU SEIN DES FONDS > 500 M€ :

Les fonds ci-dessous respectent les politiques d'exclusions sectorielles mises en place pour le charbon, les armes controversées, la défense et la sécurité et la liste d'interdiction d'émetteurs hydrocarbures interdits à l'achat.

CM-AM EUROPE GROWTH

Au-delà de ces politiques et interdictions, le fonds est absent du secteur pétrolier et gazier. L'empreinte carbone du fonds est monitorée pour toute nouvelle entrée en portefeuille. Les critères de gestion du fonds ont conduit à une limitation des sociétés fortement émettrices. Nous avons par exemple limité notre position en Air Liquide, une des sociétés les plus fortement émettrice de GES du fonds.

CM-AM GLOBAL LEADERS

Au-delà de ces politiques et interdictions, le fonds dispose d'une seule valeur exposée aux gaz industriels : Linde.

Cette société est très à la pointe dans les projets de captage et liquéfaction du dioxyde de carbone, contribuant ainsi à la transition énergétique de l'industrie à travers le monde. Nous limitons son poids. Par ailleurs, nous avons initié une toute petite position dans BYD, entreprise qui design et fabrique des voitures électriques en Chine.

FLEXIGESTION PATRIMOINE et CM ACTIONS MONDE

L'objectif d'une poursuite de la réduction de l'empreinte carbone a été poursuivi, notamment au biais d'une interdiction des ETF sur le secteur Oil & Gaz. De plus, nous avons engagé des politiques de désinvestissements dans les fonds ayant des positions sur des acteurs interdits et fortement émetteurs. Nous appliquons ces exclusions à notre processus de sélection de nouveaux fonds.

CM-AM PEA SÉCURITÉ

Afin de respecter l'objectif de gestion, l'intégralité de positions action sont couvertes, pour une exposition nette nulle.

SUITE ...

UNION +, CM-AM CASH ISR, CM-AM MONEPLUS, CM-AM OBLI MOYEN TERME, CM-AM OBLI IG 2025, CM-AM AVENIR MONETAIRE, CM-AM PERSPECTIVE MONETAIRE, SAFRAN TRESO, CM-AM FERTILE MONETAIRE, CONVERGENCE MONETAIRE:

Les empreintes carbone des fonds obligataires sont en légère baisse par rapport à l'année passée en limitant l'exposition sur les sociétés les plus carbone-intensives. Les empreintes carbone des fonds monétaires sont stables ou en légère hausse par rapport à l'année précédente. Elles restent toutefois sur des niveaux absolus très bas.

CM-AM EURO EQUITIES ET CM-AM FRANCE

L'empreinte carbone des deux fonds baisse sur un an grâce à la baisse du poids du secteur de l'énergie et à la vente ou l'allègement de sociétés lourdement émettrices telles que Linde, Galp, Repsol et Neste. De plus, pour tout nouvel investissement, nous vérifions l'impact carbone sur le portefeuille.

CM-AM EQUILIBRE INTERNATIONAL ET CM-AM DYNAMIQUE INTERNATIONAL

L'objectif d'une poursuite de la réduction de l'empreinte carbone a été poursuivi, notamment au biais d'une interdiction des ETF sur le secteur Oil & Gaz. De plus, nous avons engagé des politiques de désinvestissements dans les fonds ayant des positions sur des acteurs interdits et fortement émetteurs. Nous appliquons ces exclusions à notre processus de sélection de nouveaux fonds.

CM-AM CONVICTIONS EURO

L'objectif d'une poursuite de la réduction de l'empreinte carbone a été poursuivi, notamment par l'allègement de sociétés lourdement émettrices telles que Total Energies, Eni ainsi que certaines sociétés de services aux collectivités.



LES ÉVENTUELLES ACTIONS DE SUIVI DES RÉSULTATS ET DES CHANGEMENTS INTERVENUS

La gestion des risques encadre le suivi des engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre au travers de contrôle dédiés de premier et second niveau pour l'exercice 2023.

Afin de s'assurer du respect des listes d'interdictions définies par le Comité RSE pour la politique sectorielle Charbon et de la liste des émetteurs « hydrocarbures » gelés, Crédit Mutuel Asset Management a mis en place des contrôles pré-trade et post-trade sur les investissements réalisés.

Pré-trade

Objectifs :

- Limiter les risques opérationnels et de non-conformité liés à l'achat de valeurs interdites, des contrôles pré trade ont été mis en place permettant d'alerter sur les ordres d'achat sur les valeurs interdites,
- Contrôler les ordres d'achat sur les valeurs interdites, tout en laissant la possibilité au gérant de demander une « dérogation » auprès des responsables de pôle de gestion afin de gérer les éventuelles erreurs de référentiels, Ce dispositif de vérification pré-trade se décline au sein de Crédit Mutuel Asset Management en fonction des outils utilisés.

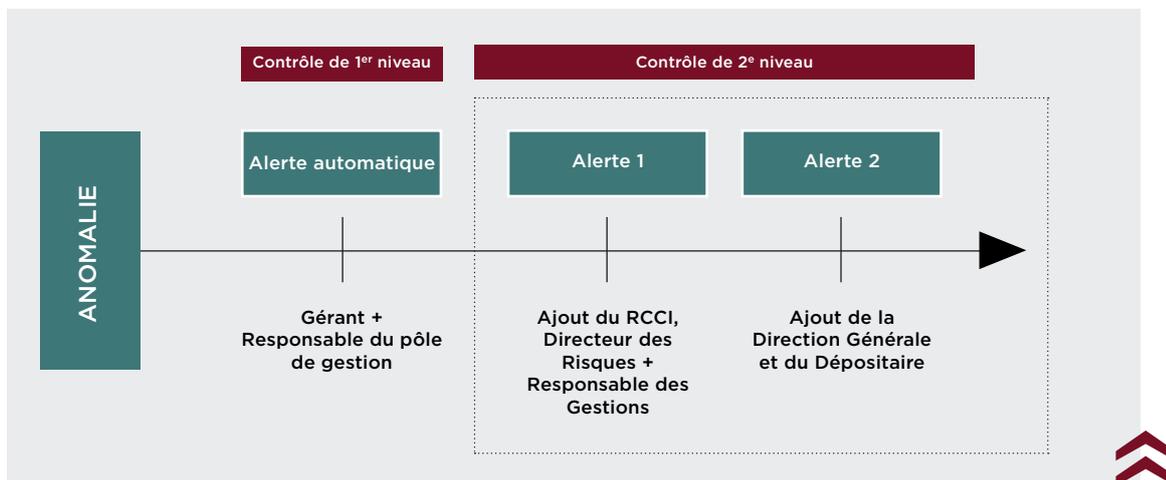
Post-trade

Objectifs :

- En complément du dispositif de surveillance pré-trade, des contrôles post-trade ont été mis en place au sein de la Direction des Risques afin d'appréhender les cas de non-conformité liés à l'achat de valeurs interdites,
- Le dispositif de règles automatisées permet de signaler et alerter les gestions sur les valeurs interdites détenues sur les fonds du périmètre concerné par les politiques sectorielles et ce à chaque VL.

APPLICATION

- Les émetteurs interdits sont paramétrés dans l'outil de suivi des ratios réglementaires et statutaires de Crédit Mutuel Asset Management.
- -Le dispositif de réaction aux anomalies de ratios est appliqué aux politiques sectorielles. Si l'anomalie détectée est avérée, le contrôle permanent de Crédit Mutuel Asset Management escalade les alertes à partir de la deuxième semaine d'anomalie constatée et jusqu'à sa régularisation.



Les alertes 1 et 2 sont envoyées aux différents interlocuteurs concernés au sein des gestions et des directions de contrôle. L'alerte 2 permet également de saisir la direction de Crédit Mutuel Asset Management afin de prendre les mesures nécessaires à la régularisation de l'anomalie.

Cette procédure d'escalade s'avère être un pan de la prise en compte du risque de durabilité par les gestions et la direction.

PÉRIMÈTRE

Ce dispositif s'applique aux fonds des sociétés de gestion suivants :

- Crédit Mutuel Asset Management,
- Crédit Mutuel Gestion (actifs en délégation de gestion),
- Dubly Transatlantique Gestion (actifs en délégation de gestion).

Les fonds qui font de la réplique indicielle dans leur structuration sont exclus du champ l'application des règles paramétrées.

LA FRÉQUENCE DE L'ÉVALUATION, LES DATES PRÉVISIONNELLES DE MISE À JOUR ET LES FACTEURS D'ÉVOLUTION PERTINENTS RETENUS

A minima l'évaluation se fait à un rythme annuel et les facteurs d'évolution s'inscrivent lors de la révision du plan du groupe, sur la période 2024-2027.

7.

INFORMATIONS

SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS A LA BIODIVERSITÉ

La Convention sur la diversité biologique (CDB) est un traité international juridiquement non contraignant qui a trois principaux objectifs :

- La conservation de la diversité biologique,
- L'utilisation durable de la diversité biologique et
- Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

Son but général est d'encourager des mesures qui conduiront à un avenir durable sur tous les niveaux de la diversité biologique (écosystèmes, espèces et ressources génétiques). Pour rappel, la Convention a été ouverte à la signature le 5 juin 1992 lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, souvent appelée le « Sommet de la Terre » de Rio. Elle compte, à ce jour, 196 Parties.

Le capital naturel se définit comme le stock de ressources naturelles renouvelables et non renouvelables (par exemple, les plantes, les animaux, l'air, eau, sols, minéraux) qui se combinent et bénéficient aux populations*.

On estime que trois risques sont liés à la réduction du capital naturel pour les entreprises :

- Le risque physique (impacts)
- Le risque de transition (politiques, réglementations, technologies, habitudes de consommation...)
- Le risque de responsabilité (risques de crédit, de marché, de liquidité...).

*Source : Task Force on Nature-Related Financial Disclosures, Glossary version 1.0, Septembre 2023



DÉFINITION ET CONTEXTE

La biodiversité est la diversité du vivant. Cette diversité existe à plusieurs échelles. La première échelle à laquelle on se réfère généralement lorsqu'on parle de biodiversité est la diversité des espèces (les différentes espèces animales, les végétales, mais aussi les champignons, les lichens et les micro-organismes). La seconde échelle à prendre en compte est la diversité génétique au sein de ces espèces : c'est la différence entre les individus d'une même espèce par leurs caractéristiques génétiques propres. Enfin, la dernière échelle de biodiversité est la diversité des écosystèmes, c'est à dire des différents systèmes formés par un environnement (biotope) et les espèces qui y vivent, s'y nourrissent, s'y reproduisent. Ce sont les prairies, les déserts, les océans, les rivières, les forêts...

La biodiversité représente donc la diversité des espèces, la diversité au sein de ces espèces et la diversité des écosystèmes. Enfin, le terme biodiversité inclut également toutes les interrelations entre ces espèces, individus et écosystèmes.

La biodiversité est essentielle pour les humains car elle fournit gratuitement de nombreux services (approvisionnement matières, régulation comme la pollinisation et services immatériels comme l'apprentissage issus de la nature).

Au-delà de l'importance de l'intégration de la biodiversité dans les activités, le rôle à jouer du secteur financier est important. Le rapport "Bankrolling extinction" montre qu'en 2019 les 50 plus grandes banques mondiales auraient investi quelques 2 600 milliards de dollars dans des secteurs aujourd'hui considérés comme les principaux moteurs de la destruction de la biodiversité.

Crédit Mutuel Asset Management est partie prenante et a identifié différents champs d'action au sein de ses investissements : l'intégration de la biodiversité à l'analyse environnementale des portefeuilles d'investissement et la participation au financement de la préservation du capital naturel.



MESURE DU RESPECT DES OBJECTIFS FIGURANT DANS LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ADOPTÉE LE 5 JUIN 1992

Crédit Mutuel Asset Management entend, pour l'ensemble de ses investissements concernés, respecter les objectifs mondiaux primordiaux en matière de biodiversité pour 2050. Ceux-ci visent à ce que tous les écosystèmes de la planète soient restaurés, résilients et protégés de manière adéquate. Ambitieux pour 2030, ces objectifs, conformes aux engagements récemment pris par l'UE dans le cadre de sa stratégie en faveur de la biodiversité, doivent permettre la protection d'au moins 20 % des terres et des mers de l'UE et l'ensemble des écosystèmes qui le nécessitent d'ici 2050.

Plus précisément, nouvellement intégré dans la réflexion globale RSE du groupe, Crédit Mutuel Asset Management entend adresser l'alignement des investissements avec les objectifs biodiversité des COP via :

- La participation active aux initiatives internationales comme Finance for Biodiversity Pledge ou encore Business for Nature dès 2022
- L'adoption d'un modèle d'analyse et de mesure de l'empreinte biodiversité promouvant une méthodologie de place transparente, permettant la prise en compte de toutes les classes d'actifs avec un taux de couverture le plus large possible dès l'exercice 2023
- Un suivi de l'ensemble de la chaîne de valeur soit les scopes 1, 2 et 3

ANALYSE DE LA CONTRIBUTION A LA REDUCTION DES PRINCIPALES PRESSIONS ET IMPACTS SUR LA BIODIVERSITE

Les modèles d'évaluation de métriques liés à la biodiversité, ainsi que la qualité et la granularité des données utilisées par ces modèles, sont encore dans une phase d'apprentissage. Il convient de rappeler que ceux-ci reposent en partie sur un ensemble d'estimations et d'approximations qui évoluent et s'affinent dans le temps.

ANALYSE ET OUTIL DE MESURE

Crédit Mutuel Asset Management utilise, à partir de 2024, la mesure BIA – GBS, ou Biodiversity Impact Analytics - Global Biodiversity Score, permettant l'étude de la contribution des activités économiques aux pressions sur la biodiversité afin d'en déduire les impacts sur celle-ci.

PRESSIONS COUVERTES PAR LE BIA – GBS (SOURCE CARBON4 FINANCE) :

L'IPBES définit 5 pressions responsables de l'effondrement de la biodiversité :

Changement d'usage des surfaces terrestres et aquatiques

Le changement d'usage des surfaces a une influence majeure sur les habitats. Ces changements incluent la conversion des surfaces (par exemple, d'une forêt vers une surface cultivée), un changement dans la gestion d'un écosystème, ou bien des changements dans la configuration spatiale d'un paysage.

Changement climatique

Les variations de température et les évolutions dans la fréquence et l'intensité des phénomènes météorologiques affectent le fonctionnement des écosystèmes et sont la cause de la migration d'espèces et d'écosystèmes tout entier.

Pollution

La pollution est un facteur important de perte pour la biodiversité des écosystèmes, tout biome confondu – avec des impacts particulièrement dévastateurs sur les milieux d'eau douce et maritimes.

Exploitation directe

Les humains ont toujours exploité la nature pour leur subsistance, causant des pertes de biodiversité et des extinctions : néanmoins, ce phénomène s'est fortement accéléré sur le dernier siècle. Les espèces les plus touchées par la surexploitation sont les poissons, les invertébrés, les arbres, les vertébrés tropicaux chassés pour leur viande et les espèces nécessaires à l'élaboration de produits médicinaux, ou destinés au commerce.

L'introduction d'espèces exotiques invasives

Les espèces exotiques envahissantes sont à l'origine d'impacts multiples affectant les espèces indigènes, le fonctionnement des écosystèmes et les biens et services qu'ils fournissent. Ces espèces sont également à l'origine d'impacts négatifs importants pour de nombreuses activités économiques et pour la santé humaine. Néanmoins, le BIA-GBS ne couvre pas cette pression.

Ces 4 pressions définies par l'IPBES sont couvertes par 11 pressions BIA-GBS :

Pressions IPBES	Pressions GBS	Définitions
Pressions terrestres		
Changement d'utilisation des terres/mers Land/sea use change	Empiètement humain (E)	L'empiètement humain correspond aux activités anthropiques dans des zones initialement naturelles. Les perturbations directes (bruit, lumière, etc.) et indirectes (permis de chasse, tourisme, etc.) causées par les activités humaines sont prises en compte.
	Fragmentation des milieux naturels (F)	La fragmentation est la pression causée par la réduction et le morcellement des habitats naturels et par la disparition des corridors écologiques, empêchant ainsi les déplacements des espèces et limitant leurs espaces de vie (la taille de population d'une espèce est positivement corrélée à la surface de son habitat).
	Utilisation des terres (LU)	L'intensité de gestion des terres a un impact sur la qualité et la quantité d'habitat naturel. Les modes de gestion intensifs- telle que l'agriculture intensive- maintiennent un niveau de pression élevé empêchant l'écosystème de revenir à un état plus naturel. La conversion d'écosystèmes naturels en zones urbaines, en terres agricoles, en forêts aménagées, etc. détériore aussi directement l'intégrité écologique.
Changements climatiques Climate change	Changements climatiques (CC)	L'excès d'émissions de gaz à effet de serre entraîne une perturbation du climat global. L'élévation de la température moyenne et le changement climatique induit modifient les aires de répartition de différents biomes, menaçant ainsi la survie de nombreuses espèces ne pouvant s'adapter assez rapidement à ce phénomène.

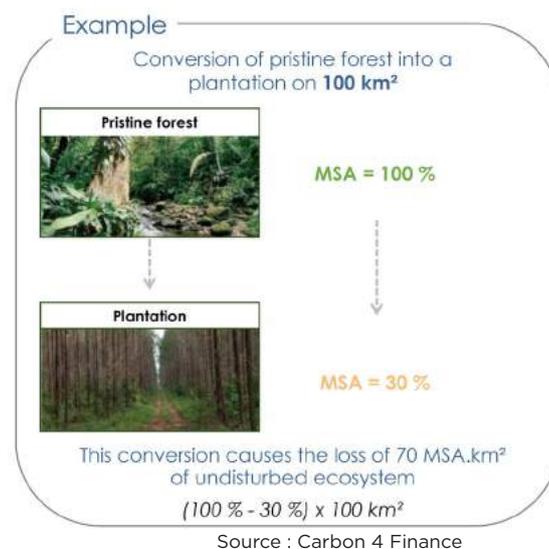
Pressions IPBES	Pressions GBS	Définitions
Pressions terrestres		
Pollution Pollution	Dépôts aériens azotés (N)	Les activités agricoles et industrielles contribuent à émettre de l'azote dans l'atmosphère. Transporté par le vent ou l'eau (pluies acides), l'azote se dépose ainsi sur les écosystèmes terrestres. Lorsque la charge maximale en azote de l'écosystème est dépassée, le déséquilibre causé par les dépôts excédentaires d'azote nuit à l'intégrité écologique via, par exemple, l'eutrophisation et les modifications apportées à la concurrence entre végétaux.
	Ecotoxicité terrestre (X)	L'écotoxicité terrestre est la pression exercée par les substances chimiques (substances organiques et ions métalliques) sur les écosystèmes terrestres. Elle intègre par exemple les atteintes aux écosystèmes causées par certains pesticides.
Pressions aquatiques (eau douce)		
Changement d'utilisation des terres/mers Land/sea use change	Conversion des zones humides (WC)	La conversion et l'assèchement de zones humides à des fins humaines entraînent la perte d'écosystèmes aquatiques, alors convertis en écosystèmes terrestres dégradés.
Exploitation directe Direct exploitation	Perturbation hydrologique due aux usages directs de l'eau (HDwater)	La perturbation hydrologique est causée par l'écart entre les débits fluviaux actuels et les débits naturels. Les causes à l'origine de ces écarts de débit sont multiples, incluant notamment l'utilisation anthropique de l'eau, le changement climatique et les infrastructures (barrages par exemple). Dans le GBS, la pression «Perturbation hydrologique» est subdivisée selon l'origine de la déviation, distinguant ainsi la perturbation causée par l'utilisation directe de l'eau de celle causée par le changement climatique.

Pressions IPBES	Pressions GBS	Définitions
Pressions aquatiques (eau douce)		
Changements climatiques Climate change	Perturbation hydrologique due au changement climatique (HDCC)	La deuxième composante de la pression « Perturbation hydrologique » évaluée dans le GBS est l'écart de débit causé par le changement climatique (i.e., par le biais de modifications des précipitations ou de l'évaporation).
Pollution Pollution	Ecotoxicité aquatique (X)	L'écotoxicité aquatique est le miroir de l'écotoxicité terrestre, affectant les écosystèmes d'eau douce : il s'agit de la pression exercée par les substances chimiques sur les écosystèmes aquatiques.
Pollution Pollution	Eutrophisation de l'eau douce (FE)	Les activités humaines peuvent entraîner un lessivage excessif d'éléments nutritifs dans les plans d'eau. Les déséquilibres ainsi créés stimulent excessivement la croissance des algues et des plantes aquatiques, pouvant entraîner un appauvrissement en oxygène et donc nuire à d'autres organismes.
Pollution Pollution	Usage des sols dans le bassin versant : rivières (LUR) et zones humides (LUW)	Les changements d'usage des sols en amont, et particulièrement l'intensification des usages des sols en amont d'un bassin versant - via l'urbanisation ou l'intensification agricole - ont un impact négatif indirect sur les masses d'eau en aval. En effet, le type (et l'intensité) d'usage des sols est un bon indicateur du lessivage des nutriments émis par les activités humaines vers les écosystèmes. Dans le GBS, cette pression distingue deux types d'écosystèmes concernés : les rivières et les zones humides.

La méthodologie du GBS se base sur le cadre de l'Analyse du Cycle de Vie (ACV), notamment en mobilisant **EXIOBASE** (base de données mondiale détaillée et multirégionale sur l'offre et l'utilisation étendue de l'environnement) **pour les liens entre les activités et les pressions, et GLOBIO** **pour les liens entre les pressions et les impacts** (cartes avec des valeurs MSA correspondant à chaque pression). L'outil utilise également une approche hybride en intégrant des données réelles pour tirer parti des meilleures données disponibles à chaque étape de l'évaluation. Des données sur les achats ou liées à des pressions (changements d'affectation des sols, émissions de gaz à effet de serre) peuvent être utilisées pour affiner les évaluations. En l'absence de données précises, un calcul par défaut évalue les impacts à partir de données financières (chiffres d'affaires).

- Les travaux d'analyse s'appuient sur le **GBS qui évalue les impacts en MSA.km²** (Abondance moyenne des espèces par km², métrique développée par CDC Biodiversité et Carbone4 Finance), **la fraction de l'intégrité de la biodiversité perdue sur une surface donnée. Un impact de 1 MSA.km² équivaut à la dégradation complète/destruction de 1km² d'écosystème vierge** - i.e. le passage d'une MSA de 100% à un MSA de 0% sur 1 km².

Pour rappel, le MSA (Abondance moyenne des espèces, ou Mean Species Abundance) fonctionne comme un pourcentage de biodiversité « vierge » restante et peut caractériser soit un état, soit un impact. **Elle évalue l'intégrité écologique des écosystèmes sur une échelle de 0 % à 100 %.**



Le GBS utilise le cadre complet des Scopes pour prendre en compte les impacts tout au long de la chaîne de valeur et comptabilise séparément les impacts statiques (permanents) et dynamiques (supplémentaires ou anthropiques).

En résumé, l'empreinte biodiversité s'exprime suivant 2 dimensions :

La première dimension est une dimension de temporalité : le GBS fait la distinction entre les impacts cumulés négatifs au départ de l'exercice d'évaluation - impacts appartenant à la catégorie comptable « statique » - et les nouveaux impacts - impacts appartenant à la catégorie comptable « dynamique » - ayant lieu au cours de l'exercice :

- « Statiques » (impacts accumulés et persistants générés avant la période d'évaluation, ici jusqu'en 2023) soit le réchauffement climatique et les différents types de pollution. A noter que le milieu marin et les espèces envahissantes ne sont pas couverts par l'outil
- « Dynamiques » (impacts générés au cours de la période d'analyse, ici durant l'exercice 2023) soit le changement d'affectation des sols comme principale source de pression sur les écosystèmes terrestres et l'exploitation des ressources comme l'eau consommée (mines, pétrole et surtout agriculture)

La deuxième dimension concerne le milieu de biodiversité évalué (ou domaine) : le GBS reporte séparément les impacts sur la biodiversité terrestre et ceux sur la biodiversité aquatique (eau douce uniquement, biodiversité marine non couverte à ce stade).

L’empreinte biodiversité selon le GBS est donc reportée en 4 valeurs (2x2 dimensions). La combinaison d’une catégorie comptable et d’un domaine est appelée un compartiment.

- Ainsi, 4 compartiments d’impacts sont agrégés en un seul score dans MSAppb* ; les principes sont : expression des impacts statiques en équivalents dynamiques et rétablissement de l’écosystème estimé à 50 ans en moyenne. En un an, les impacts statiques peuvent être considérés comme une occasion manquée de rétablissement de la biodiversité estimée à un cinquième de l’impact statique.

A l’échelle du portefeuille, l’intensité d’impact - approche valeur - représente donc l’impact pour chaque euro investi dans le portefeuille.

Les applications envisagées vont permettre dans un premier temps le calcul de l’empreinte d’un portefeuille d’actifs financiers au travers de l’empreinte biodiversité des entreprises détenues dans leur globalité, y compris l’empreinte le long de la chaîne de valeur. Ce travail contribuera à la recherche et sélection des entreprises les plus respectueuses de la biodiversité.

EMPREINTE BIODIVERSITÉ DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT DE CRÉDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT

Le risque de transition est évalué via l'empreinte biodiversité, car il est considéré que plus une entreprise a une empreinte importante, plus elle sera exposée à un risque de transition élevé. Ce risque est évalué sur la biodiversité terrestre et aquatique d'eau douce, pour l'impact statique (impacts cumulés négatifs) et dynamique (nouveaux impacts sur la période).

Le modèle Biodiversity Impact Analytics couvre 94% du total des actifs (actions et obligations) analysables et détenus en direct par Crédit Mutuel Asset Management.

L'empreinte biodiversité du portefeuille d'investissement est de **46 MSAppb*** par Milliard d'euros investi à fin 2023. C'est le score « normalisé », les chiffres d'impact devant être normalisés pour agréger les impacts terrestres, aquatiques, statiques et dynamiques. A titre d'exemple, l'empreinte biodiversité est de 65 MSAppb* par Mds€ pour l'indice Stoxx600.

En termes d'intensité d'impact des quatre compartiments, les chiffres relatifs sont agrégés en deux étapes :

Exprimés en MSA.km2, les impacts sont présentés par compartiment, car les chiffres d'impact en MSA.km2 des différents compartiments ne sont pas directement comparables (chaque compartiment concerne une temporalité et des écosystèmes différents).

Impacts financés en MSA.km2 au 31/12/2023

Ecosystèmes	Impacts	Attribution d'impacts financés (MSA.KM2)
Aquatique	Dynamique	2
	Statique	211.7
Terrestre	Dynamique	124
	Statique	3592.4

L'impact du portefeuille sur la biodiversité est particulièrement présent sur l'écosystème terrestre statique (3592,4 MSA.km2), c'est-à-dire sur les impacts passés sur l'écosystème terrestre.

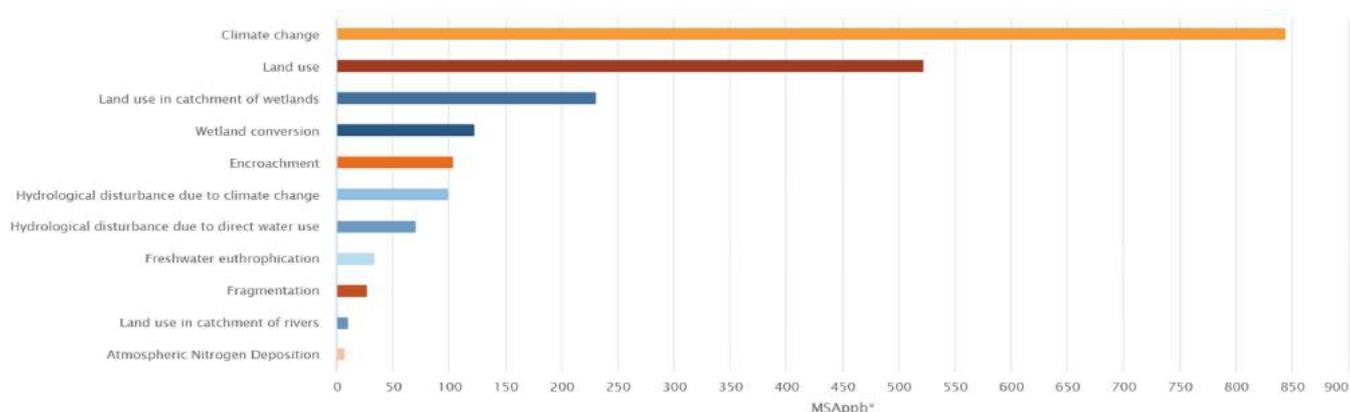
Intensité d'impact en MSA.m2/K€ investi au 31/12/2023

Ecosystèmes	Impacts	Intensité d'impacts financés (MSA.m2/K€ investi)
Aquatique	Dynamique	0.04
	Statique	4.7
Terrestre	Dynamique	2.7
	Statique	79.8

Au 31 décembre 2023, pour 1 millier d'euros investis, l'impact du portefeuille de l'entité Crédit Mutuel Asset Management est équivalent à :

- L'artificialisation de 2.7 m2 de biodiversité dynamique terrestre et de 79.8 m2 en statique
- L'artificialisation de 4.7 m2 de biodiversité aquatique historique

Le graphique ci-dessous présente l'impact du portefeuille de l'entité en MSAppb* par type de pression sur la biodiversité :



Source : Carbon 4 Finance

Au sein du portefeuille, les investissements participent principalement aux pressions sur le changement climatique essentiellement sur le terrestre dynamique (100%), l'utilisation des terres (80% en statique) et des sols dans les zones humides (aquatique statique). Les secteurs les plus impactants sont les constructeurs automobiles (carrosserie notamment pour camions), l'extraction de pétrole brut et produits raffinés, la production d'électricité. Pour ces secteurs, la pression la plus impactante est le changement climatique et l'utilisation des sols.

DÉPENDANCES AUX SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

Le risque physique est évalué via un score de dépendance des processus utilisés par secteur d'activité aux services écosystémiques, avec un découpage Scope 1 / Scope 3 amont.

BIA-GBS mesure la dépendance des entreprises, des institutions financières et des entités souveraines vis-à-vis des services écosystémiques, c'est-à-dire les services offerts par la nature (pollinisation, assainissement de l'eau...) en calculant des scores de dépendance allant de 0 % (aucune dépendance connue) à 100 % (très forte dépendance) selon la méthodologie ENCORE (exploration des risques liés au capital naturel). **Le score de dépendance reflète l'exposition du portefeuille à la dégradation de la biodiversité.**

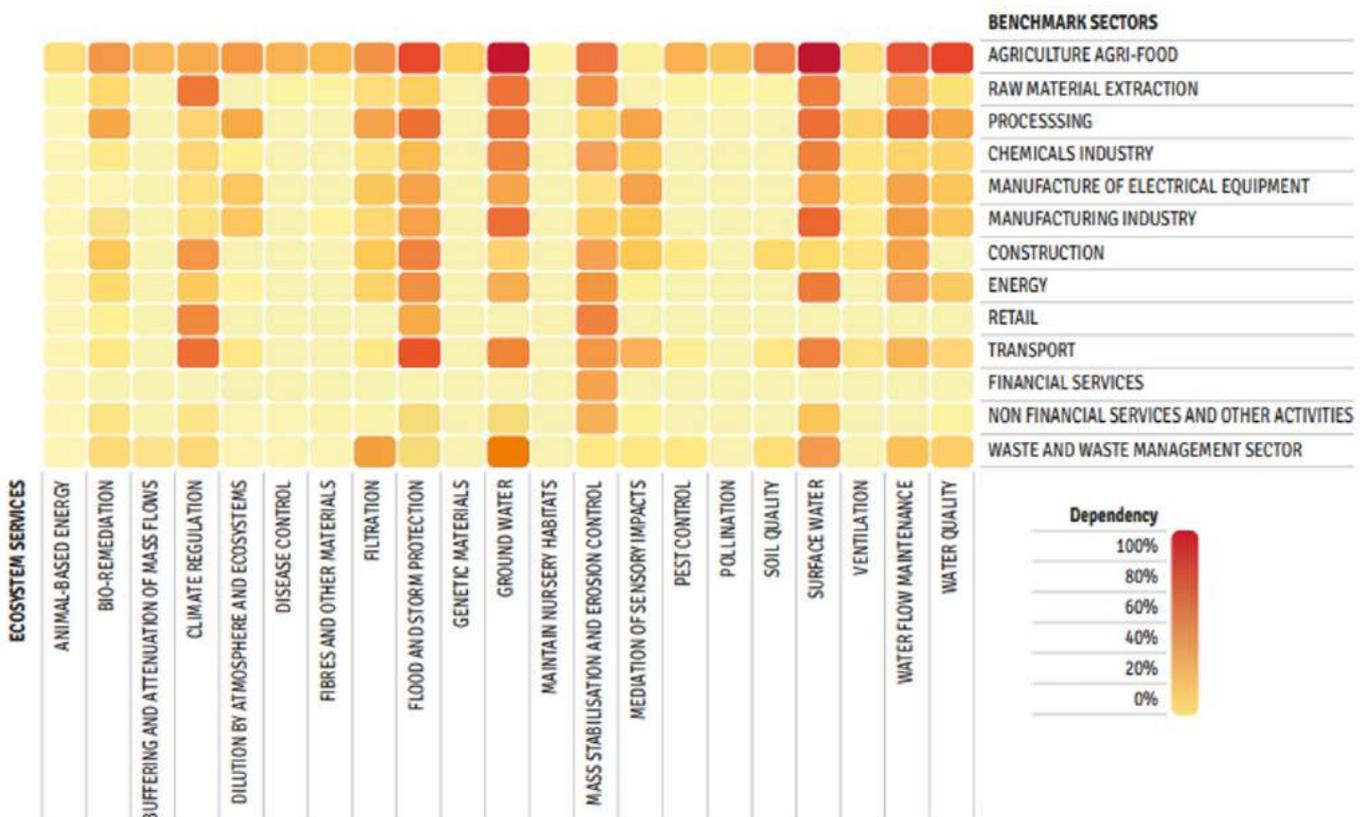
L'analyse effectuée par CDC Biodiversité et Carbon4 Finance s'appuie sur la base de données ENCORE pour calculer cette dépendance de chacun des investissements en portefeuille à 21 services écosystémiques. Le score de dépendance moyen mesure la dépendance de l'entreprise sur son Scope 1 et Scope 3 Amont (Scope 2 non significatif), en moyenne sur tous les services écosystémiques et les secteurs d'activité concernés.

Le score moyen de dépendance d'un portefeuille pouvant cacher des dépendances fortes (des dépendances faibles peuvent compenser des dépendances fortes), Crédit Mutuel Asset Management publie son **Score global critique de dépendance** :

Scope 1	33%
Scope 3 Upstream	41%

La dépendance critique du portefeuille des actions et obligations d'entreprise détenues à au moins un service écosystémique est de 33% pour le scope 1. Les principales expositions critiques sont liées aux services écosystémiques fournis par les eaux de surface. Les secteurs les plus exposés de façon critique à au moins un service écosystémique sont ceux liés à l'électricité, le gaz et l'air conditionné ainsi qu'à la fabrication de produits chimiques, pharmaceutiques et enfin liés au secteur textile.

Analyse de l'impact sur la biodiversité alimentée par le Global Biodiversity Score™ base de données



Source : 20231115_BIA_GBS_webinar.pdf, Carbone 4 Finance

TRANSPARENCE ET OPPORTUNITÉS D'AMÉLIORATION

Première banque « entreprise à mission », Crédit Mutuel Alliance Fédérale œuvre pour une société plus juste et plus durable et considère, à partir des avertissements scientifiques de l'IPBES, que des engagements doivent être pris pour assurer la protection des écosystèmes et de leur diversité biologique. **Des engagements individuels ont été pris auprès d'act4nature International. Crédit Mutuel Asset Management s'inscrit dans ces engagements :**

- **Encadrer, via une politique sectorielle dédiée,** les opérations d'investissement pour lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts (rédaction en cours de finalisation au sein de la nouvelle direction RSE du groupe – l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité)
- Arrêt de tout soutien financier au secteur du charbon d'ici 2030 sur l'ensemble de la chaîne de valeur (cf. politique sectorielle)
- Arrêt de tout soutien financier aux entreprises dont la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25%
- Intégrer la biodiversité dans nos dialogues avec des interlocuteurs externes, via des initiatives ou travaux de place ou dans le cadre du dialogue actionnarial. **Crédit Mutuel Asset Management souhaite inscrire un effort de transparence sur les méthodologies de mesure d'empreinte retenues également au travers de son dialogue actionnarial avec les entreprises** (restrictions sur les secteurs des pesticides, OGM, déforestation, changement du choix d'approvisionnement en matériaux, de pratiques de production, de l'éco conception, de l'utilisation des sols selon les températures, des aménagements...)
- En matière de pédagogie, des actions concrètes seront mises en place notamment en termes de sensibilisation auprès des responsables de l'entité et des gérants de portefeuille sur le rôle et les enjeux du capital naturel (fresque de la forêt, notion d'empreinte et de dépendance sur les grandes thématiques sectorielles...)
- Participation, au travers du dividende sociétal, au financement d'associations pour la préservation des zones humides et des forêts, ainsi qu'un programme de recherche en lien avec la biodiversité.

8.

INFORMATIONS

SUR LES DÉMARCHES DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES

Dispositif général de contrôle et de maîtrise des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, lequel est dupliqué au sein de Crédit Mutuel Asset Management

- Le dispositif de gestion des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'articule autour de trois lignes de défense : la ligne opérationnelle, celle regroupant les fonctions relatives à la gestion des Risques et celle de l'audit interne.
- L'organisation du dispositif de contrôle du groupe est conforme aux obligations réglementaires avec les trois fonctions requises : le contrôle permanent et la conformité repris au sein de la Direction des Risques et le contrôle périodique.

Le dispositif de contrôle s'organise en plusieurs niveaux de contrôle

- Des contrôles de 1er niveau, opérationnels ou hiérarchiques : une surveillance permanente et opérationnelle est effectuée par les collaborateurs des différentes entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale,
- Des contrôles de 2d niveau : réalisés par les contrôleurs internes dédiés à cette fonction au sein de chaque structure ; à ce niveau est également assurée la supervision des contrôles opérationnels ou hiérarchiques.
- Le 3ème niveau est assuré par l'Inspection Générale du Groupe (Délégation de cette fonction pour Crédit Mutuel Asset Management).



LE PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES ESG

Au sein de Crédit Mutuel Asset Management, le dispositif d'intégration du risque de durabilité s'articule autour des 6 volets suivants :

La cartographie des risques de Crédit Mutuel Asset Management intègre ces piliers afin d'identifier les axes d'atténuation des risques ESG. Ces axes identifiés au sein de la cartographie sont :

- Politiques sectorielles
- Controverses
- Labels
- Intégration ESG
- Politique de vote et dialogue actionnarial
- Politique de rémunération interne
- Climat / Empreinte carbone (Art 29 LEC)
- Biodiversité (Art 29 LEC)
- Principales incidences négatives (SFDR)



Des contrôles identifiés et adaptés à ces axes d'atténuation viennent compléter le plan de contrôle existant. Ceux-ci se déclinent de la manière suivante :

- Les travaux de contrôle de 1er et 2nd niveau sont déposés sur un outil de restitution des contrôles.
- Une supervision des contrôles de premier niveau est réalisée par le contrôle permanent de Crédit Mutuel Asset Management (obligation de superviser à minima 25% des tâches de contrôle de 1er niveau à fréquence mensuelle).
- Une supervision des contrôles de second niveau est réalisée par les lignes fonctionnelles « contrôle permanent » et « conformité » de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Les typologies de tâches de contrôle de premier niveau mises en place pour couvrir les risques de durabilité sont au nombre de 35 (25 en 2022, 16 en 2021) représentant 305 échéances de contrôles sur l'exercice. Les typologies de tâches de contrôle de second niveau mises en place pour couvrir les risques de durabilité sont au nombre de 33 (31 en 2022, 17 en 2021) représentant 130 échéances de contrôles sur l'exercice. En complément, face à ces risques, Crédit Mutuel Asset Management a mis en place des actions de réduction des risques. Ces actions sont suivies par la Direction au travers notamment d'un cadre d'appétence aux risques mis en place en 2022 (avec la mise en place de seuils d'alertes et de seuils limites). Ce cadre reprend 7 familles de risques dont la durabilité qui intègre ces seuils sur les politiques sectorielles.

Par ailleurs, la gestion des risques de durabilité est décrite dans la Politique d'intégration des risques de durabilité, conformément à l'article 3 du SFDR, publiée sur le site de Crédit Mutuel Asset Management :

SFDR - Article 3 - Document PDF | Crédit Mutuel Asset Management - Non professionnels (creditmutuel-am.eu)

LES PRINCIPAUX RISQUES ESG

Crédit Mutuel Asset a retenu plusieurs grandes familles de risques telles que présentées dans le tableau :



Risques Climatiques	Risques physiques Risques de transition
Risques Intégration ESG	Risques de régulation Risques opérationnels Risques réputationnels
Risque de non-conformité	Risques de non mise en œuvre des évolutions réglementaires introduites par les règlements, directives européennes (AMF 2020-03, Taxonomie, SFRD,...)

L'utilisation des tests de sensibilité climatiques pour comprendre les risques et opportunités climatiques auxquels sont exposés les entreprises est un exercice relativement récent. L'intérêt de cet exercice, préconisé par la TCFD (Task Force on Climate Related Financial Disclosures), est d'analyser l'impact de différents scénarios d'évolution de nos sociétés sur l'activité d'une entreprise.

Cette contrainte peut s'exprimer soit à travers les risques physiques liés à l'augmentation des températures, soit à travers des risques de transition liés au respect d'une trajectoire 2°C.

La TCFD a donc divisé les risques climatiques en deux catégories : les risques de transition et les risques physiques.

Risques physiques

Les risques physiques résultent de l'exposition à des impacts physiques directement causés par le changement climatique. Ils peuvent être induits par des événements (aigus) ou des changements à plus long terme (chroniques).

- Risques aigus : Il s'agit des risques induits par des événements climatiques extrêmes (cyclones, ouragans, inondations...) dont la gravité est accrue. Ils peuvent causer des dommages sur les installations, réductions des capacités de production...
- Risques chroniques : Élévation du niveau de la mer, vague de chaleur répétée, disparition dLes risques physiques chroniques sont induits par des changements à plus long terme des régimes climatiques : précipitations importantes, augmentation des températures moyennes (vagues de canicules fréquentes, augmentation des niveaux des mers...)

Risques de transition

Les risques de transition correspondent aux conséquences économiques entraînées par la mise en place d'une transition vers une économie bas carbone, transition qui passera par des changements réglementaires, politiques et technologiques. Selon le degré et la rapidité de matérialisation de ces risques, les entreprises seraient confrontées à des impacts financiers et à des risques réputationnels. Parmi les canaux de transmission des risques de transition, on peut citer :

Réglementations

- Coûts du carbone : Augmentation des prix des émissions de GES
- Augmentation des obligations de reporting
- Réglementations plus strictes sur les services et produits existants

Marchés

- Changements des comportements des consommateurs
- Incertitudes des signaux de marché
- Augmentation du coût des matières premières

Technologies

- Substitution des produits et services existants par des options moins émissives
- Investissements infructueux dans de nouvelles technologies
- Coûts de développement de nouvelles technologies bas-carbone

Réputation

- Changement des habitudes des consommateurs
- Stigmatisation d'un secteur...



Risque de régulation

Il a pour origine le manque de données ESG dans l'univers d'investissement émetteurs : si la sélection d'un fournisseur de données ESG adapté aux caractéristiques de la société de gestion est un préalable, le contrôle portera sur le ratio d'émetteurs couverts par la notation ESG au niveau de l'univers global émetteurs et pour chaque fonds sous gestion. Ce contrôle permet également de se couvrir contre le risque commercial qui découle lui aussi du manque de couverture ESG de l'univers d'investissement.

Risque opérationnel

Il est lié au modèle de notation développé par la société de gestion : il s'agit de s'assurer qu'à chaque étape du processus de notation, le modèle est capable de produire des notes ESG cohérentes, y compris dans des conditions anormales : par exemple en l'absence de certaines données fournisseurs. Le contrôle portera donc sur la cohérence des résultats produits par le modèle de notation dans divers scénarios.

Risque réputationnel

Il est difficile à appréhender : au-delà du simple suivi des controverses, différents types de contrôles pourront néanmoins contribuer à réduire ce risque. Du point de vue quantitatif, il s'agit de contrôler les écarts de score ESG trop importants entre plusieurs fournisseurs de données pour un même émetteur – ce qui implique d'avoir plusieurs fournisseurs de données ESG. Au niveau émetteur, il apparaît pertinent de contrôler que la note ESG est obtenue en favorisant les points de données quantitatifs fournissant des informations sur les réalisations passées de l'émetteur plutôt que des indicateurs qualitatifs tels que l'existence de politiques et objectifs futurs. Enfin, un contrôle qualitatif sur les émetteurs bien notés permettra d'identifier les émetteurs à risque fournissant beaucoup de données parce qu'ils en ont les moyens, ou pour contrebalancer une mauvaise performance ESG sur un sujet spécifique.

LE RESPECT DES CRITERES METHODOLOGIQUES

La méthodologie retenue au sein de Crédit Mutuel Asset Management pour conduire l'analyse des scénarios climatiques est celle fournie par le prestataire ISS ESG. Cette méthodologie, dont l'analyse s'étend jusqu'à 2050, a pour but d'estimer l'impact financier des risques et opportunités climatiques sur les émetteurs, notamment à travers la métrique Climate Value at Risk (CVaR), qui est déclinée en VaR de transition, et en VaR physique. L'analyse des risques climatiques porte sur les titres vifs d'entreprises.

RISQUES DE TRANSITION

L'analyse des potentiels risques de transition est basée sur deux scénarios de référence publiés par l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) :

- Sustainable Development Scenario (SDS) - 1.65°C
- Net Zero 2050 (NZE2050) - 1.5°C

Les données du scénario NZE2050 utilisées dans l'analyse reflètent les dernières données publiées par l'AIE dans le World Energy Outlook de 2022 ; tandis que les données utilisées pour le scénario SDS restent celles issues du World Energy Outlook de 2021, puisque l'AIE ne met plus à jour le scénario SDS.

Le réchauffement climatique induit dans les deux scénarios illustre des niveaux de risques de transition élevés et leur sélection est compatible avec les recommandations de la TCFD d'inclure un scénario 2°C ou inférieur.

L'estimation de l'impact des risques et opportunités de transition prennent en compte les canaux de transmission suivants :

- Risques réglementaires : à travers les coûts supplémentaires que pourraient connaître les entreprises suite à l'évolution de l'environnement réglementaire. Les différents risques réglementaires (taxe carbone, systèmes d'échanges de quota d'émissions ou encore des restrictions sur les émissions) sont souvent schématisés via le « prix/coût carbone ».
- Risques de marché : est considéré via l'intégration des prix carbone par région ou pays, en appliquant les données de chaque scénario aux émissions scope 1&2, en cohérence avec l'approche de l'AIE. Les entreprises fortement émettrices avec une demande relativement inélastique pourraient théoriquement incomber une partie des coûts carbone supplémentaires à leurs contreparties. L'approche d'ISS reflète cela, puisqu'une proportion des coûts carbone du secteur « Génération d'électricité » est répercutée sur le scope 2 des entreprises d'autres secteurs.
- Risques technologiques : incluent les changements potentiels de la demande pour les technologies bas carbone par rapport aux technologies fossiles. Les taux de croissance annuels entre 2020 et 2050 de la production d'énergie issus des projections de l'AIE dans chaque scénario NZE2050 et SDS sont utilisés comme approximation des impacts sur la demande, liés aux risques technologiques.

La VaR de transition d'un émetteur, issue de la modélisation ISS ESG, estime la variation de prix de l'action de l'émetteur après la prise en compte des risques et opportunités liés à la transition. Une VaR positive indique un impact négatif sur le prix de l'action, et une VaR négative indique un impact positif sur ce dernier.

RISQUES PHYSIQUES

ISS ESG mesure l'exposition des entreprises aux risques physiques en simulant l'impact de différents aléas climatiques sur les coûts et les revenus de la société, en se basant sur son empreinte géographique (localisation des actifs physiques et/ou des revenus). Les risques physiques peuvent avoir un impact financier sur une entreprise tant au niveau opérationnel qu'au niveau du marché. L'analyse permet d'estimer l'impact financier actuel et futur émanant de l'exposition des émetteurs aux risques de marché et aux risques opérationnels.

Les risques opérationnels sont quantifiés en prenant en compte les coûts liés aux réparations des actifs endommagés ainsi que la perte de revenus liés aux interruptions de l'activité de l'entreprise.

Les risques de marché quantifient la part des revenus à risque de l'entreprise en raison des effets macro-économiques des risques physiques, notamment sur le PIB des pays. Les variations annuelles du PIB dues au changement climatique sont modélisées en prenant en compte l'impact de la composante chronique des inondations côtières, les sécheresses et les vagues de chaleur.

L'évaluation des risques futurs est basée sur les conditions climatiques issues de deux scénarios issus du 5ème rapport d'évaluation du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) développés selon la trajectoire représentative de concentration de GES :

- Scénario probable : RCP 4.5, scénario qui prédit un réchauffement entre 1,7° et 3,2°C d'ici 2100
- Scénario catastrophe : RCP 8.5, scénario qui prédit un réchauffement entre 3,2° et 5,4°C d'ici 2100



Les aléas climatiques utilisés dans l'analyse ISS ESG des risques physiques sont au nombre de 6, couvrant les aléas dont les impacts sont les plus importants en termes de coûts des dommages et dont la potentielle sévérité pourrait substantiellement causer des dégâts pour les entreprises.

Risques chroniques

- Vagues de chaleur
- Sécheresse
- Inondations côtières

Risques aigus

- Cyclones tropiques
- Inondations des rivières
- Incendies

Il est à noter que la VaR de transition, ainsi que la VaR physique, sont basées sur un modèle « Action ». Ainsi, les résultats de la VaR ne devraient pas être interprétés comme un impact sur le prix d'une obligation, mais plutôt sur le prix de l'action de l'émetteur. Cette métrique reste néanmoins un bon indicateur sur l'exposition d'une entreprise aux risques de transition et physiques.

Des développements futurs pourraient avoir lieu pour mesurer directement l'impact des risques climatiques sur la valorisation des instruments de taux et pallier cette limite méthodologique. De tels développements auront certainement des impacts sur l'évolution des métriques publiées ci-après, dans la mesure où les actions ne sont pas impactées de la même manière que les instruments de taux par les risques climatiques.

LA FRÉQUENCE DE REVUE DU CADRE DE LA GESTION DES RISQUES

Le cadre de la gestion des risques (Politique de gestion des risques, la cartographie des risques et le plan de contrôle) est revu systématiquement et globalement à fréquence annuelle. Cependant, ce cadre évolue également au fur et à mesure des avancées des chantiers en lien avec l'ESG et notamment la mise en place des indicateurs climatiques et de biodiversité au sein de Crédit Mutuel Asset Management.

Au niveau du cadre d'appétence aux risques, les listes des risques et indicateurs permettant de suivre les risques sont revues au moins annuellement au sein de Crédit Mutuel Asset Management, par la Direction des Risques et la Direction Financière. Elles sont présentées pour validation au Comité des Risques de Crédit Mutuel Asset Management, aux dirigeants effectifs ainsi qu'au Conseil d'Administration.



LE PLAN D'ACTION VISANT À REDUIRE L'EXPOSITION AUX PRINCIPAUX RISQUES

Au titre de 2023, sur la thématique de Durabilité, des plans d'actions visant à accompagner le déploiement des nouvelles obligations réglementaires ou à réduire les risques ont été définis :

- Complétude à 100% du plan de contrôle de second niveau sur les aspects ESG en 2023.
- Finalisation du chantier sur les stress tests climatiques et mise en place des indicateurs dans les rapports produits de l'article 29 LEC et le rapport entité de l'exercice 2022.
- Lancement du chantier sur l'automatisation des contrôles de second niveau sur les fonds en améliorations de notes (catégorie 2 de l'instruction AMF 2020-03)
- Audit des principales incidences négatives (PAI) de l'entité reporté au 31/12/2022 (Correction des méthodologies appliquées et des données utilisées sur les PAI).
- Analyse des contributions des fonds et/ou des émetteurs à chaque PAI.
- Validation des données PAI sur les reporting EET.
- Automatisation d'un contrôle quotidien suite à la mise en place d'un statut de « gel des valeurs » sur la politique des controverses ainsi que sur des valeurs « hydrocarbures ».
- Finalisation de la méthodologie d'Investissement Durable et formalisation de la procédure liée.
- Mise en place et automatisation du contrôle quotidien des seuils d'investissements durables indiquées dans les addendum aux Prospectus Complet des fonds articles 8 et 9 SFDR.
- Contrôle de la qualité des données des prestataires ESG.
- Lancement des chantiers de convergence des méthodes ESG suite au projet de rapprochement, entre l'entité Crédit Mutuel Asset Management et La Française Asset Management

ESTIMATION DES IMPACTS FINANCIERS DES RISQUES ESG

Quantification des Risques climatiques

L'encours des émetteurs couverts par l'analyse des risques climatiques est de 49,13 milliards d'euros, représentant 77,8% de l'actif total. Selon la méthodologie ISS ESG, dans un scénario NZE dont la hausse des températures est limitée à 1.5°C, la VaR climatique totale du fonds est estimée à 2 034,09 millions d'euros. Il est donc estimé que l'encours couvert du portefeuille global pourrait perdre jusqu'à 4,1% de sa valeur d'ici 2050, dont 3,7 % émanant aux risques de transition. Pour rappel, ces estimations sont basées sur l'hypothèse que l'ensemble des encours sont investis en actions des entreprises.

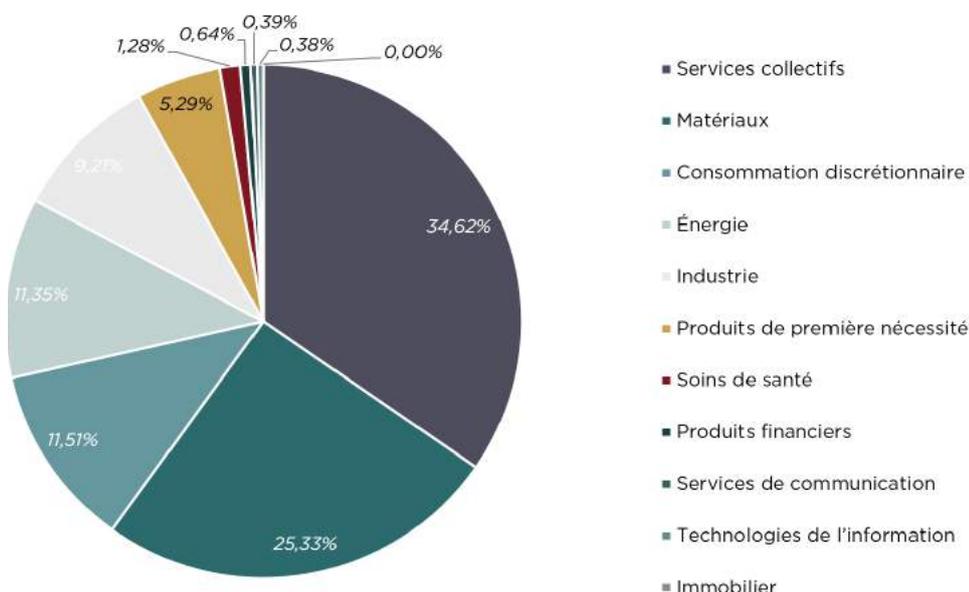
		Couverture % **	Valeur à Risque Millions €	Valeur à Risque %
Risque de transition	NZE (+1,5°C)	82%	1 827	3,7%
	SDS (+1.65°C)		1 555	3,2%
Risque Physique	Scénario probable	78%	207	0,4%
	Scénario catastrophe		320	0,7%
Risque Total*	NZE (+1,5°C)		2 034	4,1%
	SDS (+1.65°C)		1 762	3,6%

*Le scénario de risque physique « probable » RCP4.5 est utilisé pour agréger la valeur à risque climatique totale.

** la couverture et la VaR en % sont calculées sur la base des encours couverts.

Il est à noter que l'évolution de la VaR climatique d'un portefeuille d'une période à l'autre est liée non seulement à l'évolution de l'exposition des entreprises aux risques physiques et de transition, mais aussi aux variations des valorisations et pondérations des instruments au sein du portefeuille.

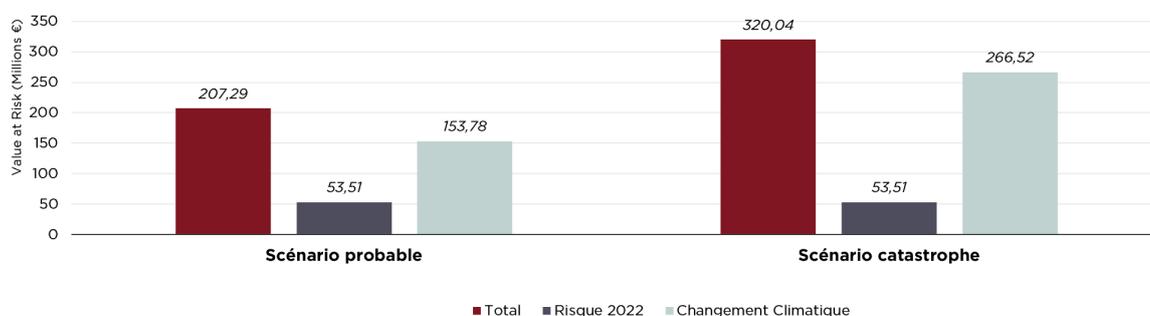
Le secteur des « Services collectifs » est le plus exposé aux risques de transition, représentant 34% de la VaR de transition du portefeuille global, suivi des secteurs « Matériaux » et « Consommation discrétionnaire ».



Le tableau suivant met en évidence les 10 émetteurs ayant la VaR de transition la plus élevée, en mettant en perspective la contribution de chacun de ces émetteurs à la VaR de transition totale, ainsi que la VaR moyenne du secteur d'appartenance (classification GICS).

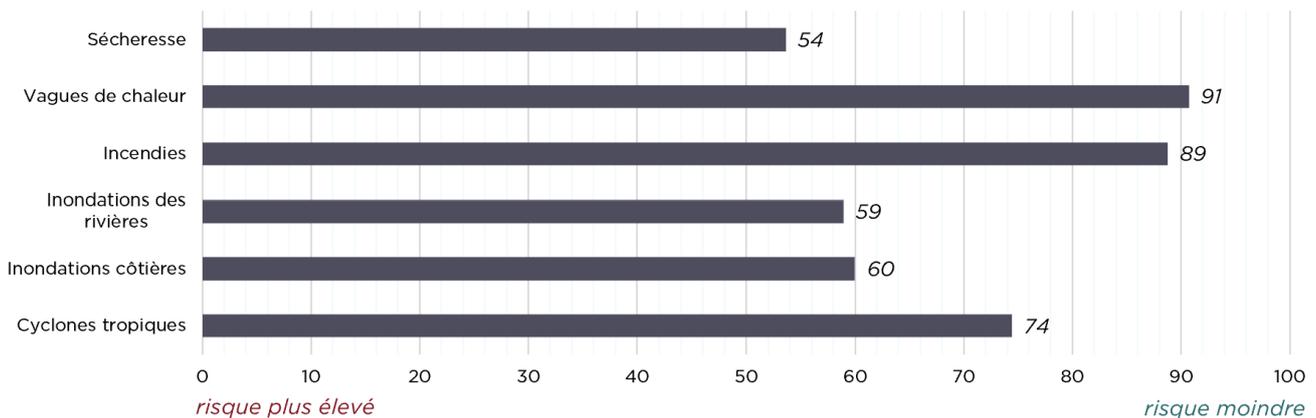
Emetteur	Poids	Secteur	VaR de transition	Contribution à la VaR du portefeuille %	VaR sectorielle
Veolia Environnement SA	1,14%	Services collectifs	100%	31%	31%
CRH plc	0,09%	Matériaux	100%	2,5%	43%
Imerys SA	0,02%	Matériaux	100%	0,6%	43%
ArcelorMittal SA	0,02%	Matériaux	100%	0,5%	43%
Verallia SA	0,02%	Matériaux	100%	0,5%	43%
ThyssenKrupp AG	0,01%	Matériaux	100%	0,3%	43%
Sappi Ltd.	0,01%	Matériaux	100%	0,3%	43%
O-I Glass, Inc.	0,01%	Matériaux	100%	0,3%	43%
Eramet SA	0,01%	Matériaux	100%	0,2%	43%
CEMEX SAB de CV	0,01%	Matériaux	100%	0,2%	43%

L'impact des risques physiques d'ici 2050 sur le portefeuille peuvent émaner des niveaux de risques actuels (risque 2023) ainsi que des aléas causés par le changement climatique. La solution ISS ESG permet d'établir cette distinction. Ainsi et selon cette méthodologie, la VaR physique du portefeuille global dans le scénario probable est de 207 Millions €, dont 54 Millions émanant des niveaux de risques actuels, et 154 Millions liés aux risques à venir en raison du changement climatique.



Le graphique suivant permet de distinguer les aléas auxquels le portefeuille global est le plus exposé à travers des scores de risque physique allant de 0 (risque élevé) à 100 (risque faible). Le score reflète le niveau de risque financier auquel l'émetteur est exposé relativement à son secteur d'activité. Un score de 0 (100) reflète une augmentation importante (faible) du risque financier par rapport à la variation médiane du secteur.

On entend par « risque financier » l'ensemble des impacts financiers liés aux risques physiques auxquels est exposée l'entreprise pour chaque scénario : coûts liés aux réparations des dommages, baisse des revenus, augmentation des coûts de production...



Le tableau suivant montre les 10 principales positions et leur exposition aux risques physiques à travers le score de risque physique (0 étant le risque le plus élevé, 100 le plus faible). Le score de « gestion de risque physique » indique dans quelle mesure l'entreprise considère les risques physiques dans sa stratégie de gestion des risques. L'attribution de ce score est basée sur les informations publiées annuellement par les entreprises au questionnaire du CDP (Carbon Disclosure Project) et les coûts reportés liés aux risques physiques.

Emetteur	Poids	Score Physique	Secteur	Score Gestion Risque physique
Confederation Nationale Crédit Mutuel SA	5,7%	--	Produits financiers	Non Couvert
Crédit Agricole SA	5,1%	93	Produits financiers	Modéré
BNP Paribas SA	4,3%	85	Produits financiers	Robuste
BPCE SA	4,2%	--	Produits financiers	Non Couvert
Banco Santander SA	4,1%	47	Produits financiers	Modéré
Société Générale SA	2,7%	80	Produits financiers	Modéré
Volkswagen AG	2,4%	52	Consommation discrétionnaire	Robuste
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA	2,0%	52	Produits financiers	Robuste
The Goldman Sachs Group, Inc.	1,7%	51	Produits financiers	Non Couvert
NatWest Group Plc	1,6%	100	Produits financiers	Robuste

Comme indiqué précédemment, le score de risque physique (0 représentant le risque le plus élevé, 100 le plus faible) est impacté par la variation de l'exposition de l'entreprise aux aléas climatiques. Le tableau suivant met en exergue les 10 positions ayant les scores physiques les plus faibles, ainsi que les scores associés à chaque aléa climatique dans le scénario probable.

EMETTEUR	Score Global	Cyclones tropiques	Inondations (côtière)	Inondations (rivière)	Incendies	Vagues de chaleur	Sécheresse
B2Gold Corp.	2	50	36	39	43	54	100
Endeavour Mining Plc	6	100	100	44	45	53	16
PT Bank Rakyat Indonesia (Persero) Tbk	9	100	59	46	100	100	38
PETRONAS Gas Berhad	9	38	41	59	50	36	100
Airtel Africa Plc	10	100	100	47	100	100	100
K92 Mining Inc.	11	100	100	45	100	54	100
ICICI Bank Limited	13	100	100	34	55	100	35
PT Indofood CBP Sukses Makmur Tbk	16	100	100	64	100	59	39
PT Mitra Adiperkasa Tbk	17	59	55	50	100	40	36
Calibre Mining Corp.	17	40	51	49	100	50	50



Quantification des risques climatiques pour les fonds > 500 M € :

FONDS	Risque de Transition**		Risque Physique**		Risque Total*	
	Valeur à Risque (NZE2050) %	Valeur à Risque (SDS) %	Valeur à Risque (scénario probable) %	Valeur à Risque (scénario catastrophe) %	Valeur à Risque (NZE2050) %	Valeur à Risque (SDS) %
UNION +	3,6%	3,1%	0,4%	0,6%	4,0%	3,5%
CM-AM CASH ISR	1,7%	1,5%	0,3%	0,5%	2,0%	1,8%
CM-AM MONEPLUS	6,0%	5,4%	0,4%	0,6%	6,4%	5,8%
CM-AM EUROPE GROWTH	2,4%	1,8%	0,4%	0,6%	2,7%	2,2%
CM-AM FRANCE	5,8%	4,9%	0,4%	0,6%	6,2%	5,3%
CM-AM OBLI MOYEN TERME	1,1%	0,9%	0,3%	0,5%	1,4%	1,2%
AA ATLANTE DIVERSIFIE	4,1%	3,3%	0,3%	0,5%	4,4%	3,7%
CM-AM OBLI IG 2025	2,3%	2,0%	0,5%	0,8%	2,8%	2,5%
CM-AM GLOBAL LEADERS	1,4%	1,2%	0,4%	0,6%	1,8%	1,5%
CONVERGENCE MONETAIRE	5,7%	5,0%	0,6%	0,9%	6,3%	5,6%
CM-AM EURO EQUITIES	3,3%	2,6%	0,5%	0,7%	3,8%	3,1%
CM-AM PEA SECURITE	2,6%	1,7%	0,3%	0,5%	2,9%	2,0%
CM-AM CONVICTIONS EURO	7,0%	6,0%	0,4%	0,7%	7,5%	6,4%
CM-AM MONETAIRE CT	3,3%	2,8%	0,4%	0,7%	3,7%	3,3%
CM-AM FERTILE MONETAIRE	1,7%	1,5%	0,3%	0,5%	2,0%	1,8%
CM-AM PERSPECTIVE MONETAIRE A	1,7%	1,5%	0,3%	0,5%	2,0%	1,8%
CM-AM PERSPECTIVE MONETAIRE B	1,7%	1,5%	0,3%	0,5%	2,0%	1,8%
CM-AM AVENIR MONETAIRE	1,7%	1,5%	0,3%	0,5%	2,0%	1,8%

EVOLUTION DES CHOIX METHODOLOGIQUES ET DES RESULTATS

Aucune évolution méthodologique n'est intervenue depuis l'exercice précédent, ainsi qu'en cours d'année.

9.

LOI RIXAIN

INTRODUCTION D'UN OBJECTIF
DE MIXITÉ DANS LES SGP (SOCIÉTÉ DE GESTION
DE PORTEFEUILLE)



LOI RIXAIN, INTRODUCTION D'UN OBJECTIF DE MIXITÉ DANS LES SGP (société de gestion de portefeuille)

Crédit Mutuel Asset Management totalise au 31 décembre 2023 44% de femmes et 56% d'hommes. Parmi ces 270 collaborateurs, nous comptons 54 gérants et responsables de gestion avec 22.2 % de femmes et 77.8 % d'hommes.

Crédit Mutuel Asset Management souhaite tendre vers la réduction de l'écart entre le rapport hommes/femmes des collaborateurs prenant des décisions d'investissement et celui de l'ensemble des effectifs.

Le turn over au sein de la gestion reste limité. Par conséquent, les recrutements de manière globale et donc plus particulièrement de femmes s'avèrent peu nombreux.

L'index égalité hommes femmes de Crédit Mutuel Asset Management progresse d'année en année. Il était de 82/100 en 2020, de 87/100 en 2021 et de 91/100 en 2022. Il est stable à 90/100 en 2023.

Le COMEX de Crédit Mutuel Asset Management ne comptait aucune femme en 2018. Il en compte aujourd'hui 50%.



Retrouvez-nous sur
www.creditmutuel-am.eu

Crédit Mutuel Asset Management
Société de gestion d'actifs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale
Société anonyme au capital de 3 871 680 €
Société de gestion de portefeuille - SGP
N° d'agrément AMF : GP 97-138
Siège social et bureaux Paris : 4, rue Gaillon 75002 Paris
Bureaux Strasbourg : 4, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg
RCS Paris 388 555 021
TVA intracommunautaire : FR 70 388 555 021
Code APE 6630 Z

JUIN 2024

Toute reproduction ou utilisation de ce document est formellement interdite
sauf autorisation expresse de Crédit Mutuel Asset Management

